

---

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

---

10 JUIN 2022

Version : 1

Date : 16 mai 2022



**Yvelines**  
Le Département



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DES YVELINES

## SOMMAIRE

<b>1. Appel des délégués .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Adoption du PV de l'assemblée générale du 26 juin 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Rapports moral et financier .....</b>	<b>30</b>
A. Rapport moral .....	30
B. Rapport financier .....	31
<b>4. Rapport des commissions.....</b>	<b>32</b>
A. Statistiques du comité .....	32
B. Commission d'arbitrage .....	34
1. Juge-Arbitre Adulte .....	34
2. Juge-Arbitre Jeune.....	37
C. Commission d'organisation des compétitions.....	38
1. Bilan de nos équipes jeunes en championnats régionaux et nationaux 2021-2022.....	38
2. Championnat départemental jeunes, équipes engagées :.....	41
3. Championnat départemental adultes, équipes engagées .....	41
D. Commission communication et informatique .....	43
E. Commission de discipline.....	44
F. Commission des réclamations et litiges.....	44
G. Commission des statuts et règlements.....	44
H. Commission technique et développement.....	45
1. Sélections Départementales .....	45
2. Événementiel et Développement.....	55
<b>5. Vœux.....</b>	<b>59</b>
A. Vœux Financier .....	59
B. Vœux COC .....	61
C. Vœux CTD.....	66
<b>6. Vote du budget .....</b>	<b>77</b>
<b>7. Questions réponses - diverses .....</b>	<b>78</b>



COMITÉ  
YVELINES  
FFHANDBALL



## 1. APPEL DES DELEGUES

---

Chaque association délègue à l'assemblée générale du comité un représentant spécialement élu à cet effet.

## 2. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2021

---

Chaque association délègue à l'assemblée générale du comité un représentant spécialement élu à cet effet.

09h30 : Appel des Délégués

Quorum nécessaire en voix : 93 et en clubs : 21

Le quorum étant atteint (134 sur 185 voix et 25 sur 42 clubs), l'Assemblée Générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

**Membres du conseil d'administration présents** : Mesdames Marianne DE BRITO, Anne-Claire JUAN, Brigitte LESECQ, Audrey SCHOHN et Messieurs Frédéric BADIN, Laurent IMBERT, Laurent LE TRIONNAIRE, Pierre-Olivier LEVET, Rachid MISSAOUA, Laurent MOMET, Pascal PERONNO, Clément RAINGEARD, Guillaume RENAZE, Fabien ROYER, Earvin LEGUERRIER.

**Membres du conseil d'administration absents** : Mesdames Laurence CHERENCEY-ROHOU, Gaëlle FRANCISCO et Myriam IFIT.

**Présents** : Messieurs Luc MISEREY (SDJES), Victor GARRIGUET (Directeur du comité), Damien SUARD (responsable administratif du comité), Mohamed MOKRANI (ADS du Comité).

Le Président du Comité ouvre la réunion à 9h30, remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour :

- Appel des délégués
- Adoption du PV de l'AG électorale du 10 Octobre 2020
- Rapport moral et financier
- Rapports des commissions
- Examen des vœux
- Vote du budget

Monsieur Frédéric BADIN explique la procédure pour la visio-conférence et pour les votes : les clubs votent chacun avec les liens envoyés par Monsieur Fabien Royer.

Il indique également que compte tenu des conditions sanitaires, le CA a préféré privilégier une organisation en visioconférence afin d'éviter tout risque sanitaire.

### 1. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLEE ELECTIVE DU 10 OCTOBRE 2020

Monsieur Frédéric BADIN demande s'il y a des remarques sur le PV du 10 octobre 2020 qui a eu lieu en présentiel à Versailles et en visio-conférence.

- **Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale Electronique du 10 octobre 2020**

Résultat des votes : Votants 23 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 124  
Pour : 120 voix – Contre : 0 – Abstention : 4 – Non-votant : 10

Le compte-rendu est adopté

## 2. *RAPPORTS MORAL ET FINANCIER*

### Rapport moral

L'année dernière, à la même période, je me rappelle m'être interrogé sur le bilan à tirer de la saison que nous venions de vivre, interrompue en raison de la situation sanitaire.

Un an plus tard, force est de constater que la saison que nous venons de (ne pas) vivre est bien pire que celle de 2019/2020... Les compétitions se sont arrêtées en octobre, nous avons tous espéré une reprise de nos activités dans des conditions normales, malheureusement l'éclaircie est arrivée très, très tard.

Elle va nous permettre la mise en place de tournois de beach sur cette fin de saison, mais à part cela, difficile de tirer des conclusions. J'espère vraiment que nous retrouverons dès septembre prochain et pour les mois suivants notre activité « comme avant »

Dans ce contexte si particulier, je remercie encore nos salariés pour leur implication et leur professionnalisme, la situation sanitaire a pesé grandement sur leurs activités et sur leur moral.

Un mot de remerciement également pour Geoffroy Holland qui, après de longues années au comité, a décidé de se fixer un nouveau défi personnel. Tous mes vœux accompagnent sa nouvelle vie professionnelle.

Pour revenir à notre AG, qui s'effectuera encore en distanciel cette année, les vœux et les projets proposés vont pour la plupart dans le sens de l'accompagnement des clubs dans la reprise d'une activité normale en septembre. Nous serons également attentifs à toutes les situations particulières que vous pourrez rencontrer localement dans votre club : n'hésitez pas à contacter le comité à la reprise.

Soyez assurés que nous serons à vos côtés pour vous soutenir et vous aider.

**Frédéric BADIN – Président**

- **Adoption du rapport moral**

Résultat des votes : Votants 23 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 124  
Pour : 124 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 10

Le rapport est adopté

### Rapport financier

L'année que nous venons de vivre dans le contexte que nous connaissons tous a fortement impacté l'activité de notre comité.

La baisse ponctuelle, espérons-le, de nos revenus est significative et évidemment liée à la situation sanitaire. Certains phénomènes ont été subis comme la baisse des revenus liés au nombre de licenciés, d'autres ont été choisis comme la gratuité des engagements dans le but d'aider l'ensemble des clubs du département.

Cette période a été évidemment le théâtre de la mise en place de nombreuses économies comme la mise en chômage partiel de l'ensemble de nos salariés afin de pouvoir bénéficier de l'aide de l'état mais également par le report ou l'annulation de dépenses afin de contribuer à pérenniser l'association.

Cette crise nous aura toutefois permis de valider la politique financière engagée depuis maintenant plus de 4 ans. Nos investissements structurants (achat des locaux Bailly, embauche de notre directeur, ...) nous ont permis de traverser cette période sereinement car l'activité du comité est assise sur des bases saines et solides.

Pour rappel le comité est propriétaire de ses locaux, n'a pas de dépendance vis-à-vis de banques ou d'organismes financiers avec un taux d'endettement très faible et autofinance son activité.

L'actif immobilisé constitue une sécurité financière au regard du passif latent lié à l'emploi de salariés et la présence de dettes vis-à-vis de tiers.

Ces dernières ont diminué également en lien avec la situation sanitaire et restent à un niveau satisfaisant même au regard de la baisse du volume d'activité.

Les réserves s'élèvent désormais à 202k€ suite à l'allocation du résultat déficitaire de l'exercice 2019 (-18k€)

Si le comité arrêtaient son activité aujourd'hui, l'ensemble de ses engagements seraient honorés.

En termes de résultat, le comité termine l'exercice 2020 avec un profit de 40k€.

En comparaison des années précédentes, ce résultat est dû principalement aux économies réalisées en lien avec la crise sanitaire et également aux effets techniques, expliqués à l'AG de l'an dernier, sur la modification du cadencement de comptabilisation des recettes et dépenses liées aux licences et le changement de comptabilisation des revenus des formations, dans le cadre de la mise en place de l'institut de formation à travers le programme de la ligue.

Une rapide lecture du compte de résultat fait ressortir les éléments suivants :

I) Produits d'exploitation en baisse (-66K€), comme expliqué plus avant, la baisse des licences et le remboursement des engagements génèrent cette baisse

Au niveau des coûts

II) Baisse des frais de personnel principalement liée à la mise au chômage partiel des salariés

III) Baisse des frais d'équipements (Renouvellement des équipements des sélections l'an dernier)

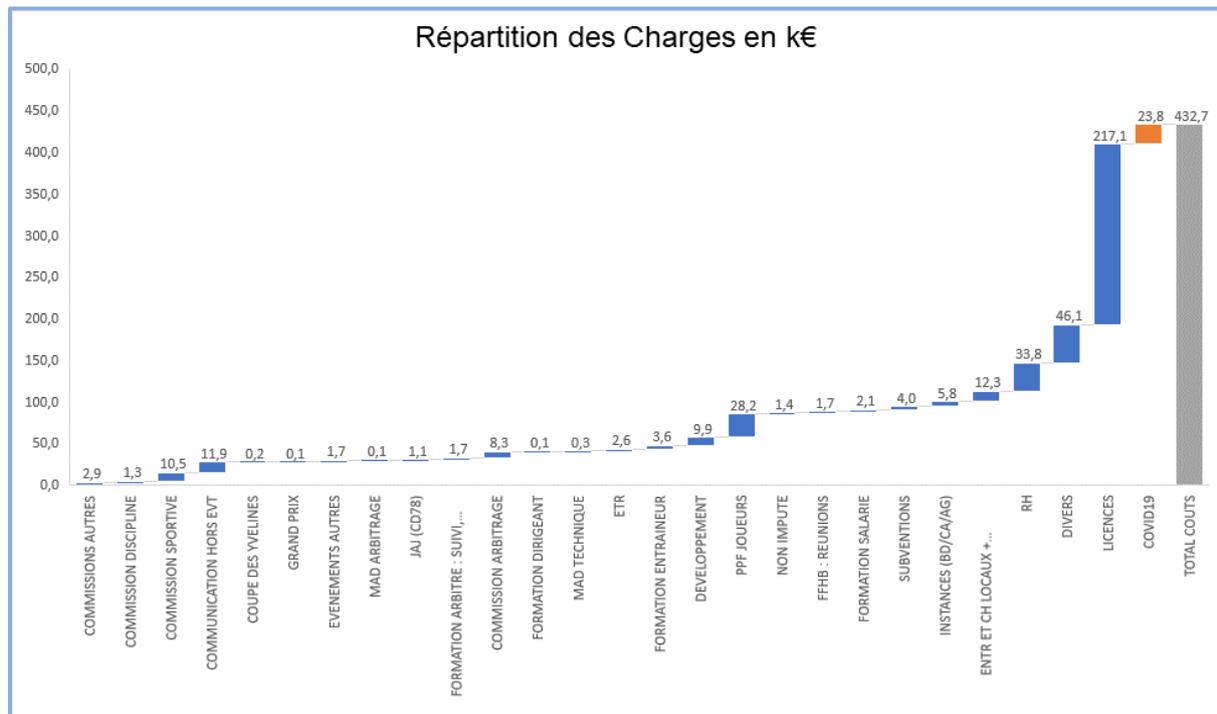
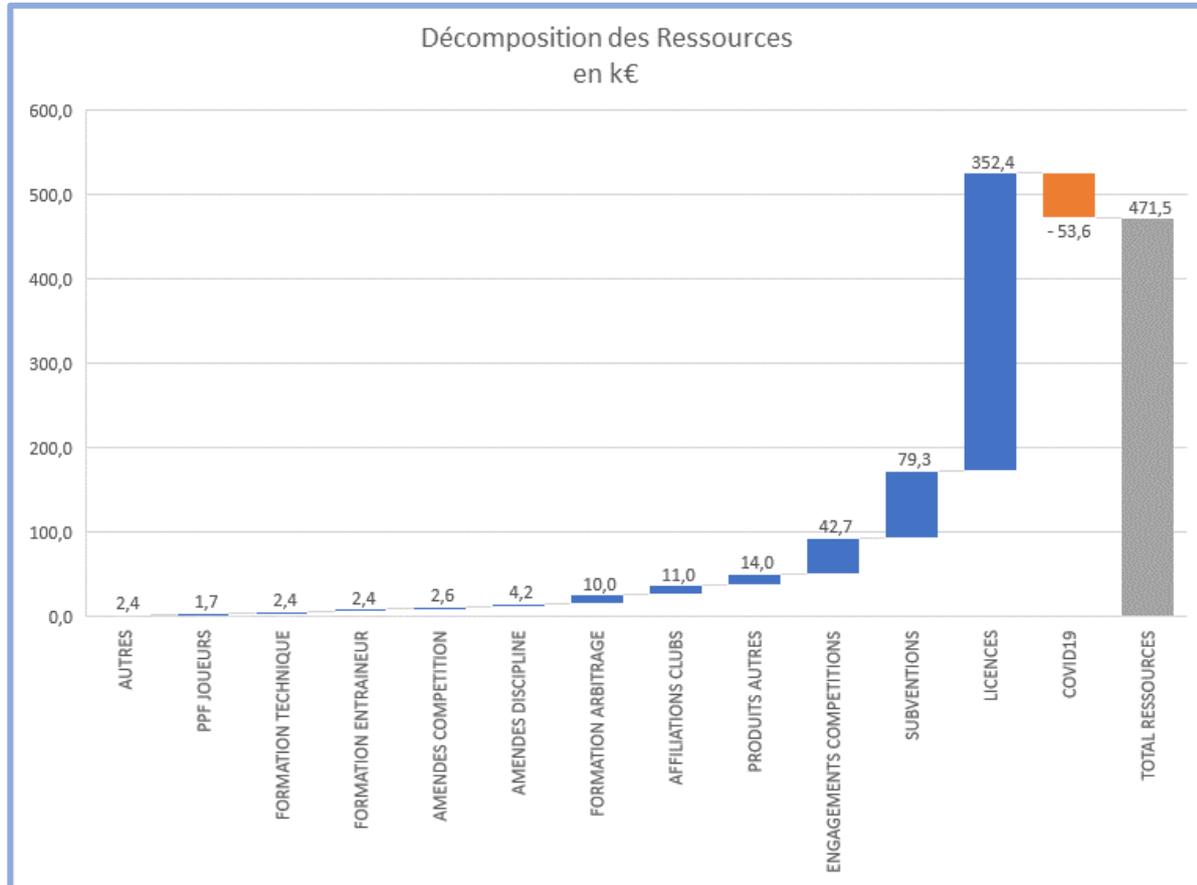
IV) Économies sur les frais de déplacement et les hébergements

Nous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 aux réserves.

**Fabien ROYER et Pierre-Olivier LEVET – Trésorier et vice-trésorier**

Bilan et Compte de Résultat

Quelques graphiques résumant l'activité financière du comité :



- **Adoption du rapport financier**

Résultat des votes : Votants 23 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 124

Pour : 120 voix – Contre : 0 – Abstention : 4 – Non-votant : 10

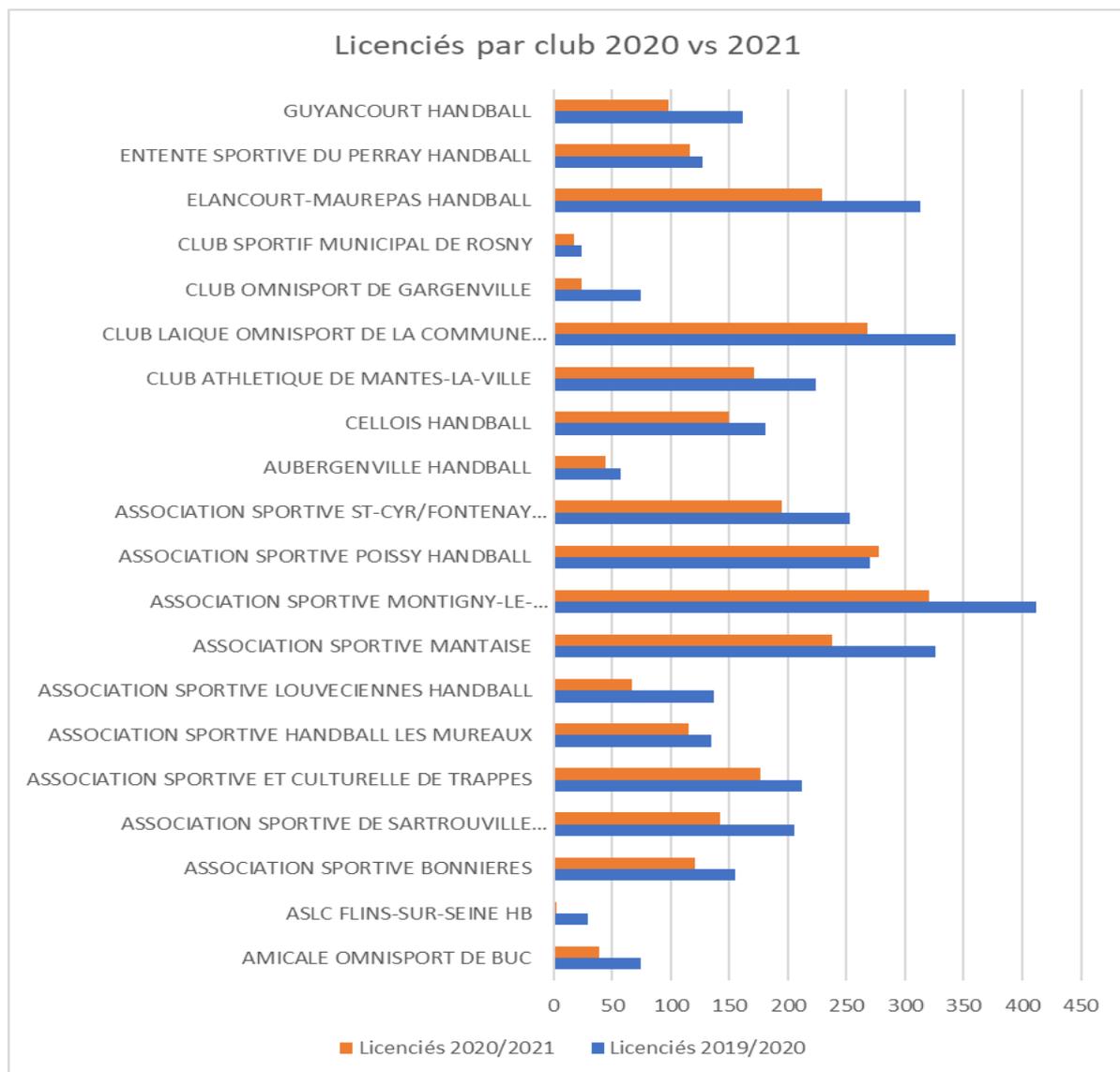
Le rapport est adopté

### 3. RAPPORT DES COMMISSIONS

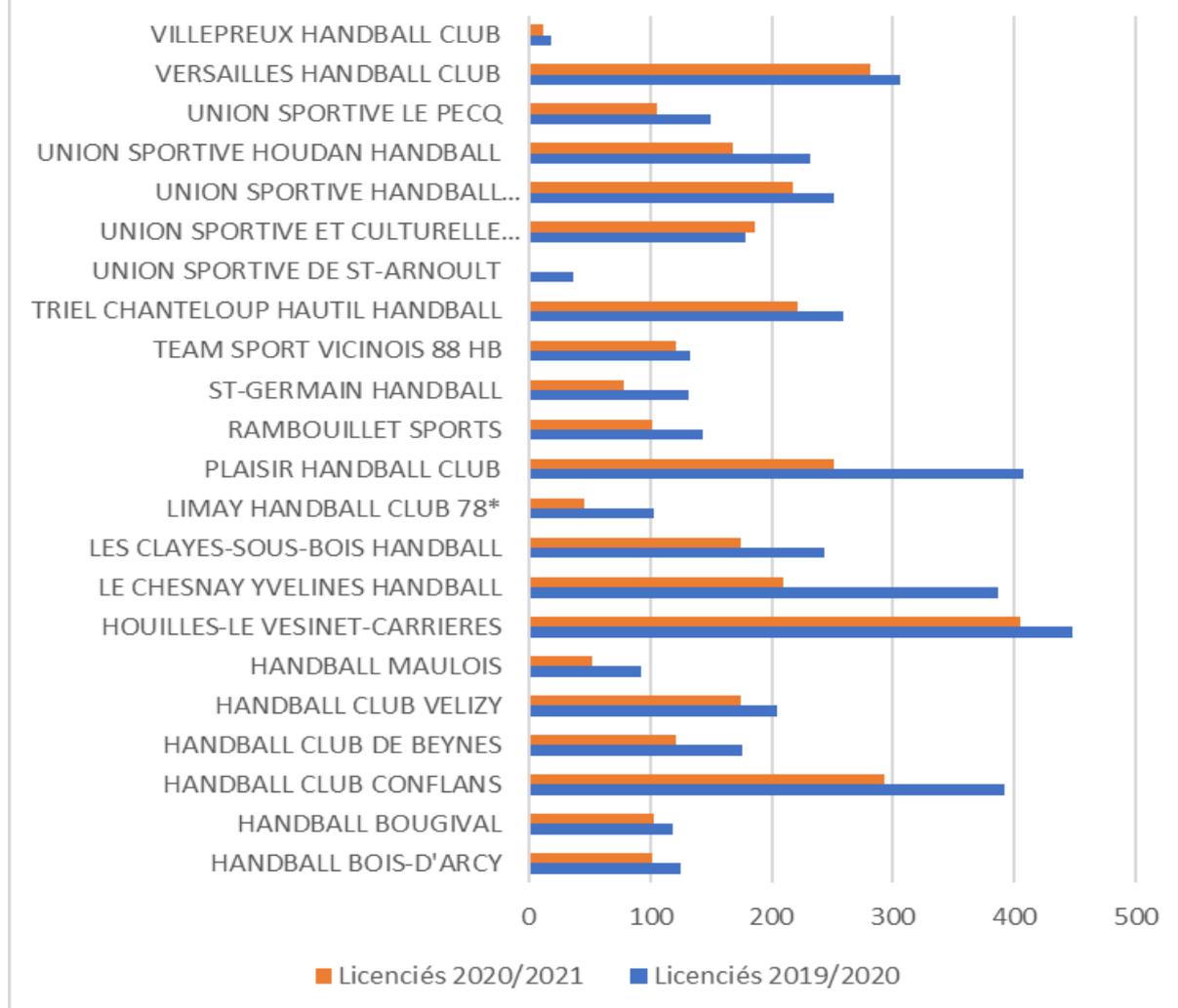
#### Statistiques du comité

Une perte de 22% de licenciés pour l'ensemble des clubs en raison de la situation sanitaire

#### Statistiques par club



## Licenciés par club 2020 vs 2021



## Statistiques Globales comité par type de licences

Qualité	Nbre 2019/2020	Nbre 2020/2021	Delta Nbre	Delta %
Baby-hand	193	162	-31	-16,06%
Blanche Dirigeant	42	31	-11	-26,19%
Dirigeant	512	376	-136	-26,56%
HandEnsemble	7	5	-2	-28,57%
Handfit	15	11	-4	-26,67%
Joueur - 12 ans	2330	1646	-684	<b>-29,36%</b>
Joueur + 16 ans	2066	1767	-299	-14,47%
Joueur 12/16 ans	2265	1942	-323	-14,26%
Loisir	545	294	-251	<b>-46,06%</b>
<b>Total général</b>	<b>7975</b>	<b>6234</b>	<b>-1741</b>	<b>-21,83%</b>

Une perte plus importante sur les -12 ans et les loisirs, les inscriptions n'ayant pas été lancées au moment du nouveau confinement, contrairement au +16 ans et au 12/16 ans.

### Statistiques Féminines

Qualité	Nbre 2019/2020	Nbre 2020/2021	Delta Nbre	Delta %
Baby-hand	53	44	-9	-16,98%
Blanche Dirigeant	8	4	-4	-50,00%
Blanche Joueur +16 ans	2	0	-2	-100,00%
Dirigeant	210	160	-50	-23,81%
HandEnsemble	1	0	-1	-100,00%
Handfit	15	9	-6	-40,00%
Joueur - 12 ans	558	385	-173	-31,00%
Joueur + 16 ans	561	469	-92	-16,40%
Joueur 12/16 ans	697	627	-70	-10,04%
Loisir	133	72	-61	-45,86%
<b>Total général</b>	<b>2238</b>	<b>1770</b>	<b>-468</b>	<b>-20,91%</b>

### Statistiques Masculins

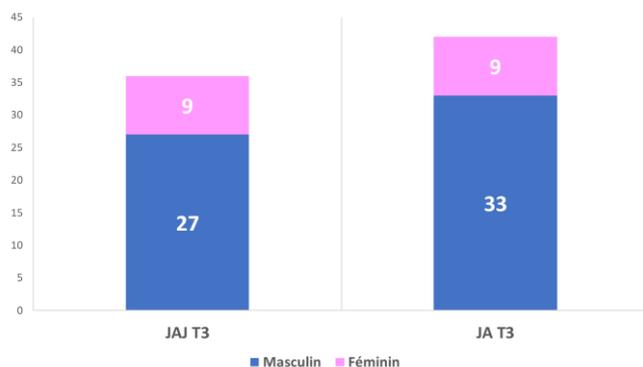
Qualité	Nbre 2019/2020	Nbre 2020/2021	Delta Nbre	Delta %
Baby-hand	135	118	-17	-12,59%
Blanche Dirigeant	33	27	-6	-18,18%
Dirigeant	298	216	-82	-27,52%
HandEnsemble	6	5	-1	-16,67%
Joueur - 12 ans	1757	1261	-496	-28,23%
Joueur + 16 ans	1496	1298	-198	-13,24%
Joueur 12/16 ans	1553	1315	-238	-15,33%
Loisir	402	222	-180	-44,78%
Handfit	0	2	2	
<b>Total général</b>	<b>5680</b>	<b>4464</b>	<b>-1216</b>	<b>-21,41%</b>

Une perte homogène de licences entre les féminines et les masculins.

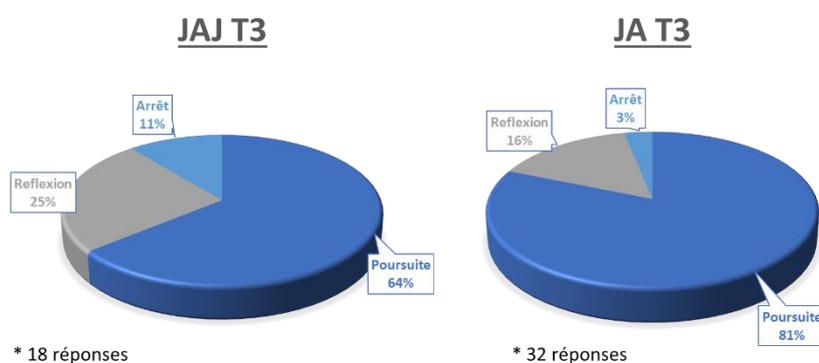
#### Commission d'arbitrage

Une année particulière, au regard du contexte sanitaire. La priorité étant la mobilité et fidélisation de nos arbitres. Tant bien que mal, les temps de formation furent assurés via la visioconférence ; un outil qui nous a permis de maintenir le contact. Comme indiqué dans le bilan, un certain nombre d'actions fut proposée, et je tenais à remercier Mohamed MOKRANI pour la mise en œuvre et le bon déroulement. Au niveau des JAJ, des retours globalement positifs sur les différents temps proposés.

## Effectifs 2020-2021



## Projection Effectif 2021-2022



## Formation 2020-2021

## Formation JA

- Formation Accompagnateur**  
**Thème :** Accompagnateur Juge Arbitre  
**Date :** 16/01/2021 de 10h00 à 12h00  
**Participants :** 9 inscriptions  
**Intervenant :** Mohamed MOKRANI
- Formation Accompagnateur**  
**Thème :** Accompagnateur Juge Arbitre Jeune  
**Date :** 23/01/2021 de 10h00 à 12h00  
**Participants :** 11 inscriptions  
**Intervenant :** Mohamed MOKRANI
- Formation Secrétaire/chronomètreur**  
**Thème :** Secrétaire/chronomètreur  
**Date :** 13/02/2021 de 10h00 à 12h00 (ANNULEE)  
**Participants :** 1 inscription  
**Intervenant :** Mohamed MOKRANI

## Formation JAJ

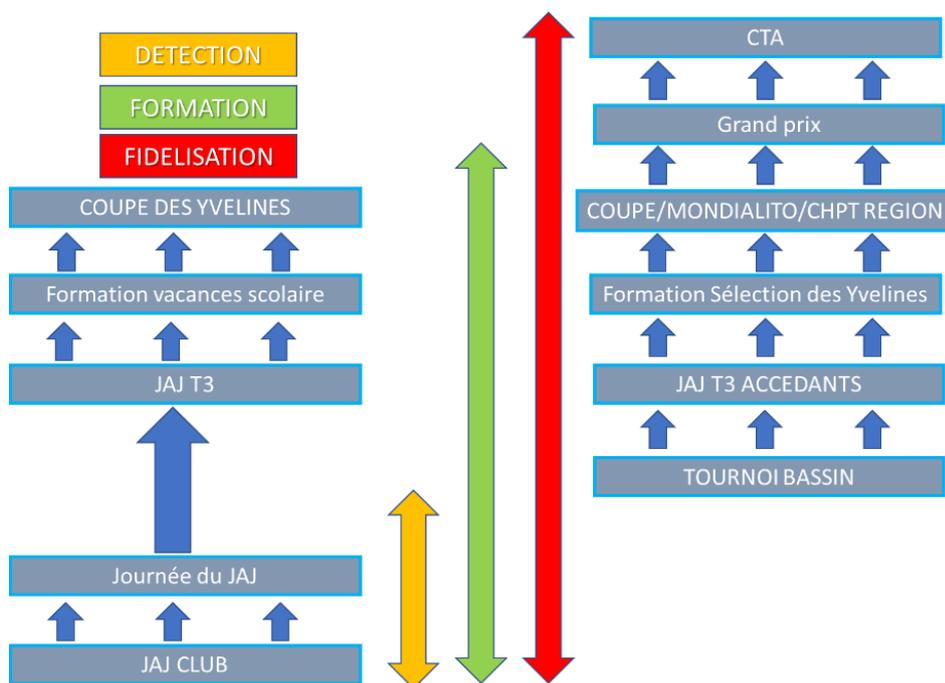
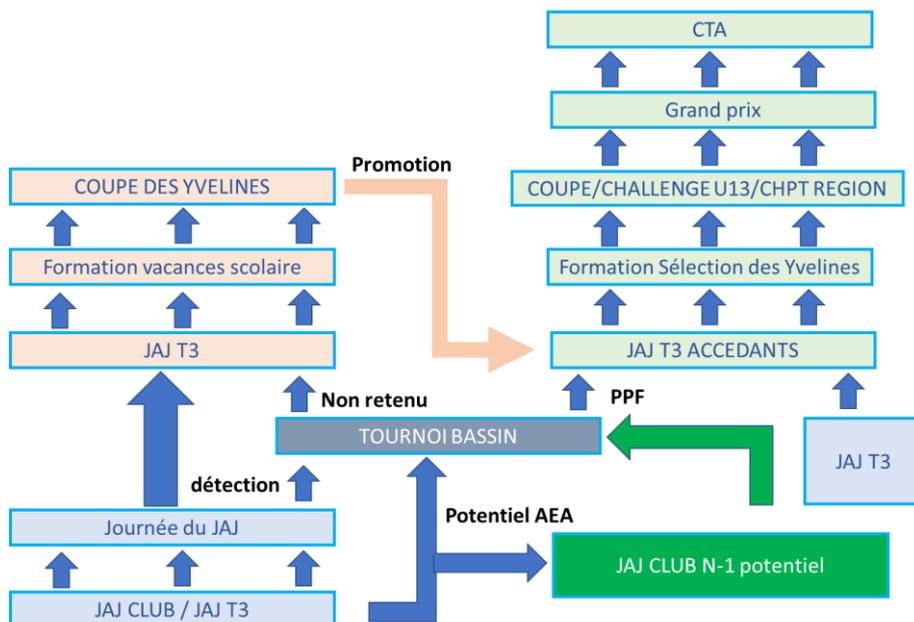
- Formation Décembre**  
**Thème :** Placement/déplacement  
**Date :** 22/12/2020 de 18h00 à 19h15  
**Participants :** 31 JAJ T3  
**Intervenant :** Mohamed MOKRANI
- Jeu en ligne**  
**Thème :** Arbitrage  
**Date :** Période vacances scolaires  
**Support :** Jeu en ligne  
**Intervenant :** Mohamed MOKRANI
- Formation Apprentissage**  
**Thème :** Livret de l'arbitrage  
**Date :** Du 22/03/2021 – 19/07/2021  
**Support :** Jeu en ligne  
**Intervenant :** Mohamed MOKRANI

## Formation DJA

- Formation**  
**Date :** 7 novembre au 19 décembre  
**Participants :** 18 inscriptions  
**Validation QCM** 18/18

Pratique en attente (contexte sanitaire)

## PPF Arbitrage



Pour la saison prochaine, nos projets se déclinent à travers 3 axes :

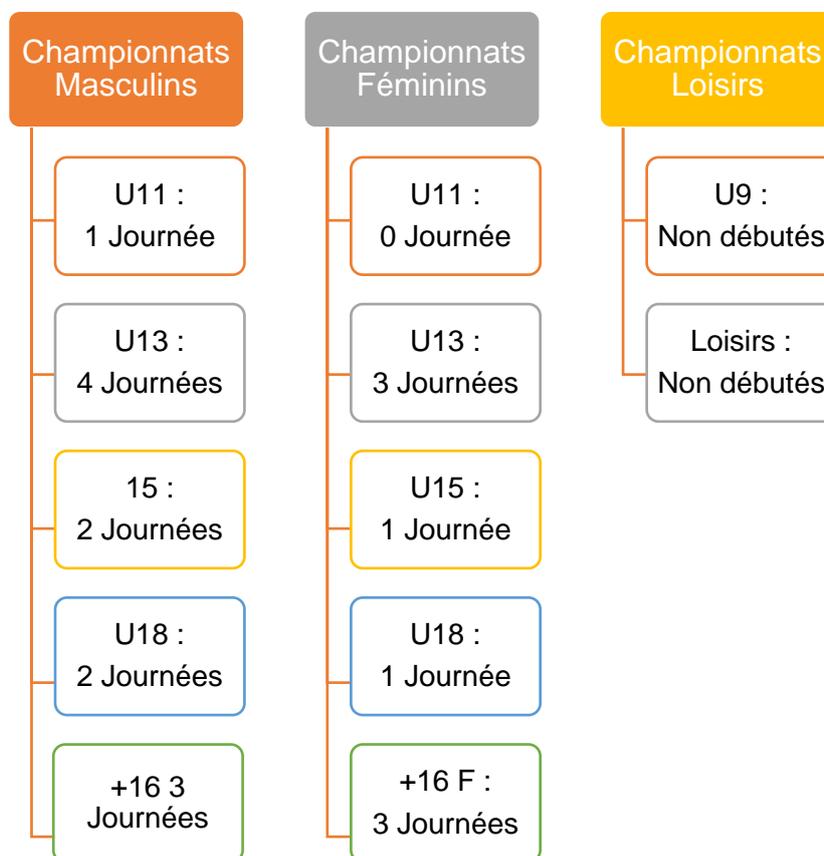
- Favoriser la transversalité avec la commission technique dans le but d’instaurer des échanges entre le corps arbitral et les techniciens
- Maintenir la dynamique de formation, à travers le développement d’outils multimédia
- Proposer à nouveau un temps fort autour du JAJ

**Rachid MISSAOUA – Président de la commission départemental d’arbitrage**

## Commission d'organisation des compétitions

Aucune rencontre n'a pu se disputer à compter du week-end du 10-11 octobre.

Cependant, un certain nombre de rencontres ont été jouées, ce qui nous a permis d'être optimistes quant à la tenue de la fin de nos championnats, en vain...



Malgré de nombreuses heures de travail pour planifier, replanifier... cette « saison », c'est avec une grande tristesse que nous avons dû acter de la fin prématurée de nos championnats sans pouvoir statuer sur les titres de champions des différentes divisions.

Le remboursement de la totalité des engagements a été voté par le Conseil d'Administration du comité avec un impact financier de 43 000€.

Une plateforme de mise en relation entre les clubs a été mise en place sur le mois de juin afin d'accompagner les clubs dans l'organisation et la saisie des matchs amicaux.

**Laurence CHERENCEY-ROHOU – Présidente de la commission d'organisation des compétitions**

## Commission communication et informatique

Dans la continuité des actions des années précédentes, nous avons poursuivi la mise en place des outils digitaux.

L'ensemble des inscriptions et des enquêtes passent par des formulaires en ligne pour aller plus vite dans le remplissage et le traitement des réponses.

Nous avons mutualisé les formations autour des outils digitaux notamment Office365 avec la ligue pour que l'ensemble des clubs d'ile de France puissent en bénéficier.

Nous avons aidé les clubs qui nous l'ont demandé à organiser leur AG en ligne avec le vote de leurs adhérents.

Réflexion en cours sur la mise en place d'outil autour de l'arbitrage pour le suivi et l'accompagnement. Cette réflexion se poursuivra sur la saison prochaine.

Je tiens, à nouveau, à remercier particulièrement Marc Milleret qui continue d'animer et de faire un travail énorme pour rendre dynamique la communication du comité.

### **Mes souhaits pour 2021-2022 :**

Pour aller plus loin dans la modernité du comité nous avons prévu de généraliser les prélèvements bancaires pour les différents paiements (si les clubs en font la demande).

Travail autour des outils financiers pour simplifier la gestion interne.

Nous relancerons le projet de mettre en place les inscriptions et ré affiliations en ligne (avec éventuellement le paiement en ligne pour les clubs qui le souhaiteraient).

Nous allons étudier la possibilité d'ouvrir iHand aux clubs directement pour gérer leur propre arbitrage club notamment pour les jeunes.

### **Fabien ROYER – Président de la commission communication et informatique**

#### Commission de discipline

Saison 2019/2020, dossier discipline traiter en 2020/2021 : 7 décisions

- 1) 1 dossier sanctionné de 10 dates dont 4 avec sursis
- 2) 4 dossiers sanctionnés d'un avertissement
- 3) 1 dossier sanctionné de 4 dates dont 2 avec sursis
- 4) 1 dossier sanctionné de 8 dates fermes (dossier ayant fait l'objet d'un appel)

Saison 2020/2021 : 2 décisions

- 1) 1 dossier sanctionné de 4 dates dont 2 avec sursis
- 2) 1 dossier sanctionné de 10 dates dont 4 avec sursis

Pour la saison prochaine, la commission de discipline souhaiterait atteindre les mêmes records que cette année mais avec bien plus de matches.

### **Clément RAINGEARD – Président de la commission territoriale de discipline des Yvelines**

#### Commission des réclamations et litiges

Aucun dossier pour cette saison.

### **Laurent LE TRIONNAIRE – Président de la commission réclamation et litige**

## Commission des statuts et règlements

En raison de l'arrêt prématuré de la saison, aucune pénalité n'a été appliquée.

Pour la saison 2021-2022, le comité procédera à des points réguliers avec l'ensemble des clubs afin de les accompagner dans leur structuration.

**Gaëlle FRANCISCO – Présidente de la commission des statuts et règlements 78**

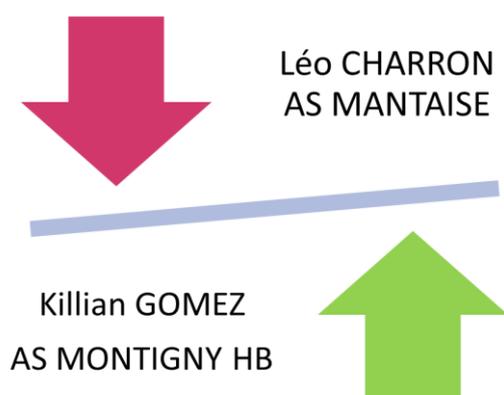
## Commission technique

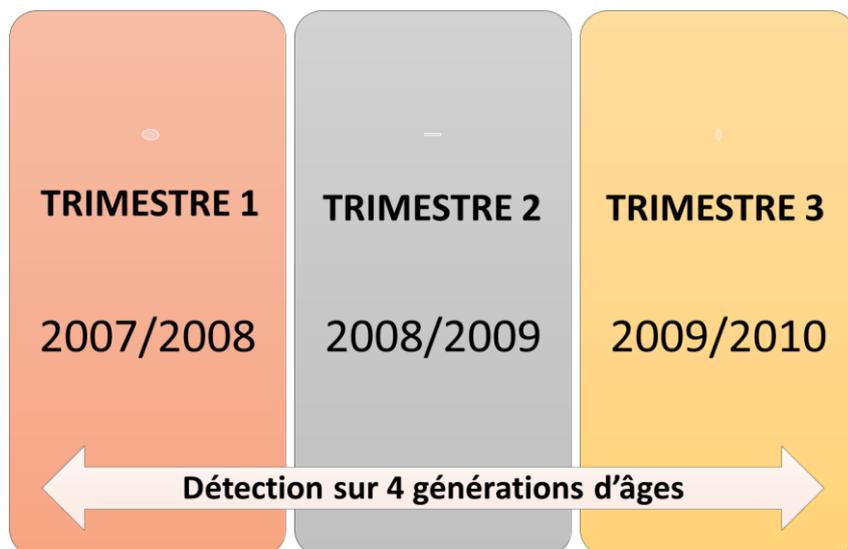
## PPF Regroupement 2020-2021

Sélection	Date		Lieux
Féminin	19 – 21 octobre	CPS	Conflans
	13 juin	CPS	Conflans
	19 juin	CPS Beach HB	St Quentin
	4 juillet	IC Beach HB 95	Cergy

Sélection	Date		Lieux
Masculine	26 – 28 octobre	CPS	Mantes
	13 juin	CPS	Conflans
	20 juin	CPS Beach HB	St Quentin
	4 juillet	IC Beach HB 95	Cergy

## Entrées / Sorties en pole M &amp; F



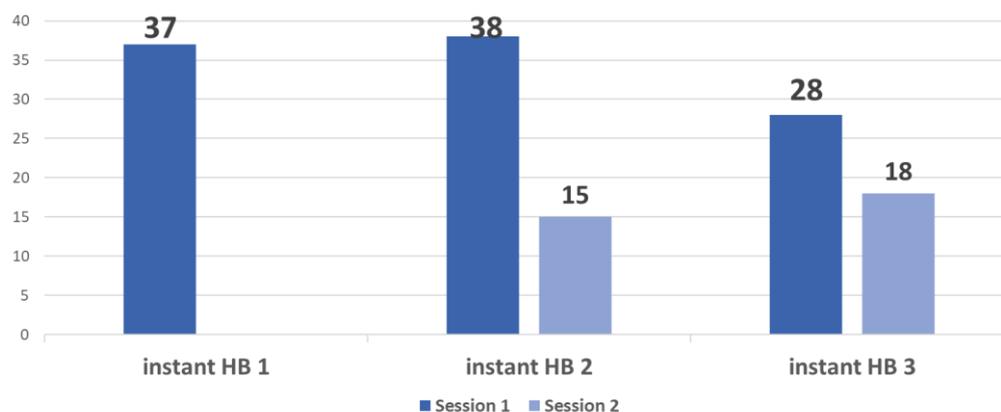
**Projet détection 2021/2022****Contribuer à l'animation de la structure**

Session 2019/2020 :

- 1 séance pédagogique avant certification pour 4 stagiaires
- 2 séances pédagogiques avant certification pour 11 stagiaires

Session 2020/2021 :

- 2 séances pédagogiques avant certification pour 8 stagiaires

**Instants Handball****PARTICIPATION**

- *Instant HB N°1*

**Thème :** Construire un projet de jeu en U18  
**Date :** 04/02/2021 de 18h30 à 20h00  
**Intervenant :** Sébastien NSIMBA

- *Instant HB N°2*

**Thème :** Relation Coach/Juge Arbitre  
Rôle de l'entraîneur dans le parcours du JAJ  
**Date :** 18/02/2021 – 01/04/2021 de 19h00 à 20h30  
**Intervenant :** Mohamed MOKRANI

- *Instant HB N°3*

**Thème :** Adaptation des nouvelles pratiques pour la reprise du handball  
**Date :** 04/03/2021 – 18/03/2021 de 19h00 à 20h30  
**Intervenant :** Damien SUARD

- *Instant HB N°4*

**Thème :** Parcours performance ( Claudine MENDY-Olivier BOTETSI-Loïc DIARRASSOUBA-CALVES)  
**Date :** 15/04/2021 **ANNULE 1 inscription**  
**Intervenant :** Damien SUARD/Mohamed MOKRANI

### Evènements sur le comité

Période	Pratique	Lieux	Publics
8-9 mai <b>Annulation</b>	GP 78	Versailles	Sélection 2008
9 mai <b>Annulation</b>	IC Beach HB	Versailles	Sélection 2006
5 juin <b>Annulation</b>	Beach HB	Maisons Laffite	U15 MF
12 juin	Beach HB	Limay	+ 16 et U15 M/F
7 et 23 juillet	Beach HB	Houilles	Evènementiel
9 au 12 juillet	Stage été	Moisson	12 – 15 ans
16 au 19 juillet	Stage été	Moisson	12 – 15 ans
12 au 30 juillet	Beach HB	Ile des loisirs SQY	Evènementiel
20 au 30 juillet	Beach HB	Ile des loisirs VDS	Evènementiel

## Evènements en milieu scolaire

Période	Pratique	Lieux	Publics
Avril 2021 <b>Annulation</b>	Initiation HB	QPV Mantes la jolie	CVS
6-7 mai <b>Annulation</b>	Beach Handball	Versailles	CM2 / 6 <sup>ème</sup> / IME
15 juin	Initiation HB	Versailles	CM2
17 juin	Initiation HB	Guyancourt	CM1
21-22-24- 25 juin	Semaine Olympique Beach HB	Versailles	CM1 / CM2
23 juin	Journée Olympique Hand à 4	Golf SQY	CM2

**Pascal PERONNO – Président de la commission technique**

- **Adoption des rapports des commissions**

**Commission d'arbitrage**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 125 voix – Contre : 0 – Abstention : 9 – Non-votant : 0

Le rapport est adopté

**Commission d'organisation des compétitions**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 130 voix – Contre : 0 – Abstention : 4 – Non-votant : 0

Le rapport est adopté

**Commission communication et informatique**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 134 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0

Le rapport est adopté

**Commission de discipline**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 123 voix – Contre : 0 – Abstention : 11 – Non-votant : 0

Le rapport est adopté

**Commission des réclamations et litiges**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 134 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0

Le rapport est adopté

**Commission des statuts et règlements**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134  
Pour : 134 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0

Le rapport est adopté

**Commission technique**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134  
Pour : 130 voix – Contre : 0 – Abstention : 4 – Non-votant : 0

Le rapport est adopté

4. *VŒUX*

## Guide financier

**Vœu n°1 – Création d'un forfait par module pour la formation « devenir juge-arbitre »**

Afin de permettre aux arbitres de renforcer leurs connaissances, la commission départementale d'arbitrage a fait le vœu de créer un forfait par module.

Forfait par module de la formation « devenir juge-arbitre » .....20 €

**Vœu n°2 – Changement d'appellation des formations (tarif inchangé)**

Afin de s'adapter à la nouvelle nomenclature des formations fédérales suite à la mise en place de l'IFFE, il convient de mettre à jour notre guide financier :

~~Formation animateur HB.....240 €~~

Formation « Animer – Contribuer à l'animation de la structure » .....240 €

**Vœu n°3 – Création des forfaits de participation financière au projet Yvelines HANDBALL**

Forfait annuel pour un joueur en part entière YHB .....500 €

Forfait annuel pour un joueur en demi-part YHB .....250 €

**Vœu n°4 – Mise à jour des forfaits de vacances**

Par cohérence vis-à-vis des salariés à plein temps, une mise à jour des forfaits est proposée. Il convient :

- D'ajouter la nécessité d'être titulaire d'une carte professionnelle pour encadrer contre rémunération et de supprimer la grille basée sur les anciens diplômes fédéraux
- D'exprimer les forfaits en brut

**VACATIONS (TAUX HORAIRE NET)**

~~Cadre NIV 4 ou 6 fédéral.....18 €~~

~~Cadre NIV 3 fédéral.....16 €~~

~~Cadre NIV 2 fédéral.....11 €~~

**VACATIONS (TAUX HORAIRE BRUT MINIMUM)**

Cadre titulaire d'une carte professionnelle .....13 €

**Vœu n°5 – Tarifs des licences :**

Gratuité de la part comité pour les dirigeants pour la saison 2021/2022.

Récapitulatif des différentes parts fédérales :

Saison 2021/2022

**Renouvellement de licences**

Licences 2021/2022	Maison du handball	FFHB	Part FFHB				Part Ligue	Part Comité	TOTAL	
			Ass RC Obligatoire	Ass IA Facultative	Part FFHB Sans IA	Part FFHB Avec IA			Sans IA	Avec IA
Dirigeant	6	0,00	0,42	0,78	6,42	7,20	5,04	0,00	11,46	12,24
Blanche Dirigeant	6	0,00	0,42	0,78	6,42	7,20	5,04	0,00	11,46	12,24
Joueur + 16 ans	6	0,00	1,17	2,08	7,17	9,25	7,59	19,20	33,96	36,04
Joueur - 12 ans	6	0,00	0,17	0,23	6,17	6,40	3,02	16,50	25,69	25,92
Joueur 12/16 ans	6	0,00	0,45	0,80	6,45	7,25	5,91	18,00	30,36	31,16
Loisir	6	0,00	1,14	1,86	7,14	9,00	5,16	18,00	30,30	32,16
Blanche Joueur +16 ans	6	0,00	1,17	2,08	7,17	9,25	7,56	19,20	33,93	36,01
HandEnsemble	6	0,00	0,40	0,70	6,40	7,10	0,00	0,00	6,40	7,10
Evenementielle	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Handfit	6	0,00	1,14	1,86	7,14	9,00	0,00	0,00	7,14	9,00
Baby-hand	6	0,00	0,17	0,23	6,17	6,40	0,00	0,00	6,17	6,40

**Création de licences**

Licences 2021/2022	Maison du handball	FFHB	Part FFHB				Part Ligue *	Part Comité	TOTAL	
			Ass RC Obligatoire	Ass IA Facultative	Part FFHB Sans IA	Part FFHB Avec IA			Sans IA	Avec IA
Dirigeant	6	10,80	0,42	0,78	17,22	18,00	8,40	0,00	25,62	26,40
Blanche Dirigeant	6	10,80	0,42	0,78	17,22	18,00	8,40	0,00	25,62	26,40
Joueur + 16 ans	6	23,75	1,17	2,08	30,92	33,00	12,65	19,20	62,77	64,85
Joueur - 12 ans	6	9,60	0,17	0,23	15,77	16,00	5,03	16,50	37,30	37,53
Joueur 12/16 ans	6	13,75	0,45	0,80	20,20	21,00	9,85	18,00	48,05	48,85
Loisir	6	17,00	1,14	1,86	24,14	26,00	8,60	18,00	50,74	52,60
Blanche Joueur +16 ans	6	23,75	1,17	2,08	30,92	33,00	12,60	19,20	62,72	64,80
HandEnsemble	6	5,90	0,40	0,70	12,30	13,00	1,00	0,00	13,30	14,00
Evenementielle	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Handfit	6	17,00	1,14	1,86	24,14	26,00	1,00	0,00	25,14	27,00
Baby-hand	6	9,60	0,17	0,23	15,77	16,00	1,00	0,00	16,77	17,00

\* Si licences événementielles sur la saison 2020-2021 transformées en création sur la saison 2021-2022 : part ligue identique à un renouvellement licences

Le président du comité informe les clubs que, pour l'instant, le comité n'a pas les informations de facturation pour différencier des licences en renouvellements ou en création. S'il ne pouvait obtenir ces informations (demandées via la ligue Ile de France depuis avril, les remises sur les renouvellements seraient établies par la FFHB et la ligue directement)

**Vœu n°6 – Reconduction de la gratuité exceptionnelle pour la saison 2021/2022 des 3 rubriques ci-dessous afin d'anticiper des difficultés possibles dans les clubs à la reprise après confinement.**

Affiliation

Affiliation .....150,00 €

Gestion internet .....103,00 €

Cotisations annuelles

Participation Club au développement de l'arbitrage .....55,00 €

- **Adoption du guide financier**

**Vœu n°1**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 134 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°2**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 134 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°3**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 113 voix – Contre : 4 – Abstention : 17 – Non-votant : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°4**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 124 voix – Contre : 0 – Abstention : 10 – Non-votant : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°5**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 119 voix – Contre : 7 – Abstention : 8 – Non-votant : 0

Le vœu est adopté

**Vœu n°6**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 130 voix – Contre : 0 – Abstention : 4 – Non-votant : 0

Le vœu est adopté

Vœux CDA

**Vœu n°7 – Modification du règlement sur le renouvellement du grade T3**~~• B - JUGES-ARBITRES Article III.B1 :~~

~~La licence joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche joueur permet d'officier en tant que juge-arbitre sous réserve de la mention « Juge-arbitre » suivie du grade figurant sur la licence. Pour voir sa licence joueur « Juge-arbitre » renouvelée il est nécessaire d'avoir arbitré au moins **3 matches** (sauf cas particulier à étudier en commission) la saison précédente et d'avoir satisfait au test écrit de connaissances et participé au **test physique de début de saison.**~~

~~Les délégués, observateurs, doivent satisfaire au test écrit de connaissances obligatoires de début de saison.~~

~~En cas d'absence à ces tests, le juge-arbitre sera remis à la disposition de son club. En cas d'échec au test écrit, le juge-arbitre devra participer au test de rattrapage qui lui sera proposé. Dans le cas contraire il sera remis à la disposition de son club.~~

~~Article III.B2 :-~~

~~Pour être autorisé à porter le titre de juge-arbitre, il faut être titulaire de la licence Joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche joueur avec la mention juge-arbitre suivie de son grade délivré par la F.F.H.B., la ligue ou le comité pour la saison en cours dans les conditions suivantes :-~~

~~Etre licencié dans un club (ou indépendant) pour la saison en cours~~

- ~~• Avoir réussi l'examen de grade correspondant~~
- ~~• Avoir réglé les droits correspondant au renouvellement de leur timbre, la somme étant due par le club d'appartenance du juge-arbitre, et non celui bénéficiant de la CMCD.~~
- ~~• Avoir satisfait aux tests écrits de début de saison.~~
- ~~• Avoir validé son certificat médical spécifique pour les +55 ans,~~

~~Pour être compté à titre de juge-arbitre il faut avoir officié la saison précédente sur :~~

- ~~• **5 rencontres** pour les juges-arbitres~~

**B - JUGES-ARBITRES Article III.B1 :**

Pour être autorisé à porter le titre de juge-arbitre, il faut être titulaire de la licence Joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche Joueur avec la mention juge-arbitre suivie de son grade délivré par la F.F.H.B., la ligue ou le comité pour la saison en cours dans les conditions suivantes :

- Être licencié dans un club (ou indépendant) pour la saison en cours
- Avoir réussi l'examen de grade correspondant
- Avoir réglé les droits correspondant au renouvellement de leur timbre, la somme étant due par le club d'appartenance du juge-arbitre, et non celui bénéficiant de la CMCD.
- Avoir satisfait aux tests écrits de début de saison.
- Avoir validé son certificat médical spécifique pour les +55 ans,

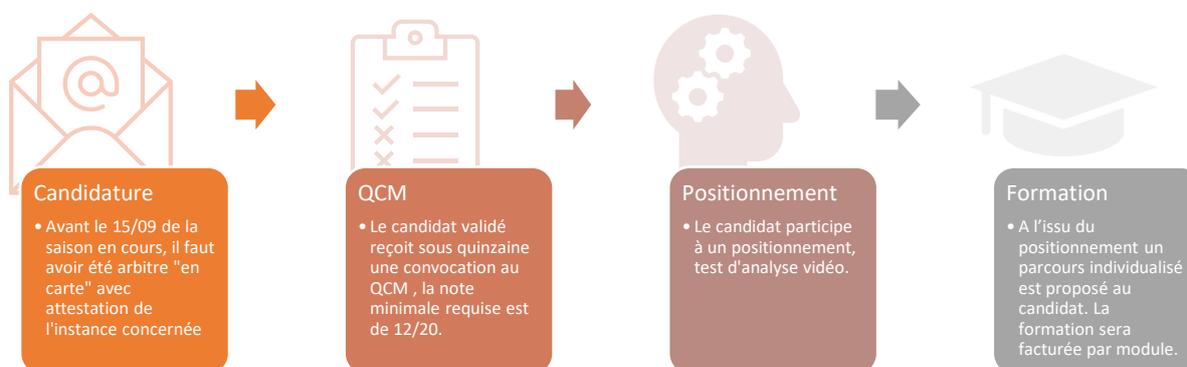
- *Avoir officié la saison précédente sur 5 rencontres pour les juges arbitres*

*Les juges-arbitres ayant été titulaires d'un grade sur une saison antérieure à la saison n-1, pourront déposer leur candidature à la commission départementale d'arbitrage par mail [5878000.cda@ffhandball.net](mailto:5878000.cda@ffhandball.net) avant le 15/09 de la saison en cours. La commission statuera sur le parcours de formation que devra suivre le candidat pour le renouvellement de son grade.*

*En cas d'absence à ces tests, le juge-arbitre sera remis à la disposition de son club. En cas d'échec aux tests écrits, le juge-arbitre devra participer à **une** session de rattrapage qui lui sera proposée. En cas d'échec ou d'absence, il sera remis à la disposition de son club.*

### **Processus hors règlement :**

**La commission statuera sur l'autorisation donnée au candidat de participer aux tests de début de saison. En cas de validation des tests (QCM), le candidat participera à positionnement à l'issue duquel, la CDA proposera un parcours adapté au candidat qui devra suivre tout ou partie de la formation « Devenir Juge-Arbitre ».**



- **Adoption du vœu de la CDA**

#### **Vœu n°7**

Résultat des votes : Votants 25 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 134 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non-votant : 0

Le vœu est adopté

#### Vœux COC

#### **Vœu n°8 : Refonte des catégories d'âge et des modes de jeu**

Après une saison et demie d'incertitude, les COC territoriales souhaitent offrir une stabilité dans les collectifs (joueurs et encadrants) afin de rassurer les licenciés. Également, les joueurs nés en 2003 qui ne se sentiraient pas suffisamment aguerris pour intégrer les divisions +16 ans, auront la possibilité de rester dans leur équipe jeune, les U18 deviennent les U19.

CATEGORIES D'AGES POUR LA SAISON SAISON 2021/2022		
Catégories	Années d'âges autorisées	Surclassement autorisé en championnat départemental
+ 16 ans masculins	2004 et avant	2005 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB)
+ 16 ans féminines	2004 et avant	2005 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB) 2006 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB)
U 19 ans	2003, 2004 et 2005	2006 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U 16 ans	2006, 2007 et 2008	2009 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U 14 ans	2008, 2009 et 2010	2011 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U 12 ans	2010, 2011 et 2012	2013 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U 10 ans	2012, 2013 et 2014	2015 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHB)

Conséquences de la refonte sur les modes de jeux :

Dans l'ensemble du guide administratif du CDHBY, compte tenu du passage en catégorie d'année paire pour la saison 2021-2022 les règlements spécifiques de chacune des catégories sont transférés **pour une saison** comme suit à l'exception du tableau ci-dessous et de la suppression des deux articles suivants :

- U18 => U19
  - U15 => U16
  - U13 => U14
  - U11 => U12
  - U9 => U10
- ~~Neutralisation interdite sur les modes de jeu grand espace~~
  - ~~Sur le jeu en grand espace Engagement au point des 4m avec coup de sifflet~~
  - Sur le jeu grand espace, engagement de la zone par le GB au coup de sifflet

Tableau des formes de jeu :

Impaire	Tps de jeu	Balle (M/F)	Formes de jeu
U18	2x30	3 & 2	Libre sans stricte sur un joueur isolé
U15	2x25	2 & 1	Libre sans stricte avec une MT étagée
U13	3x13 ou 2x20	1 & 1	En fonction du niveau
U11	3x11	0	5+1 tout terrain
U9			Hand à 4
U7			Hand à 4
Paire	Tps de jeu	Balle (M/F)	Formes de jeu
U19	2x30	3 & 2	Libre sans stricte sur un joueur isolé
U16	2x25	2 & 1	Libre sans stricte sur un joueur isolé avec une MT étagée
<b>*U14</b>	<b>2x20</b>	<b>1 &amp; 1</b>	<b>Libre sans stricte sur un joueur isolé avec une MT étagée</b>
<b>*U12</b>	<b>3x12</b>	<b>0</b>	<b>5+1 tout terrain ?</b>
U10			Hand à 4 non compétitif
U8			Hand à 4 non compétitif

*\* La commission technique et la commission d'organisation des compétitions, se réuniront en décembre 2021, pour étudier les éventuelles évolutions des formes de jeu de la catégorie U12.*

**Vœu n°9 : Maintien des formules exceptionnelles « covid »**

- Maintien des règlements et des formules de championnats COVID sur la saison 2021-2022
- Conservation des classements établis après la saison 2019-2020

**Vœu n°10 : impositions du nombre de jeunes joueurs en équipe réserve sur les compétitions +16M départementales**

- 78.1.1 FORMULE +16 MASCULINES
  - **A titre exceptionnel**, pour la saison 2021-2022 : le nombre minimum de joueurs de 17 à 23 ans en équipe + 16 ans passent de 3 à 2 (alignement sur le vœu ligue, validé à l'AG ligue)
  - L'équipe réserve évoluant en 1ère division territoriale doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum ~~trois~~ **deux** joueurs de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive

- **Adoption des vœux de la COC**

**Vœu n°8**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 114 voix – Contre : 7 – Abstention : 8 – Non-votant : 5

Le vœu est adopté

**Vœu n°9**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 125 voix – Contre : 0 – Abstention : 4 – Non-votant : 5

Le vœu est adopté

**Vœu n°10**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 117 voix – Contre : 0 – Abstention : 12 – Non-votant : 5

Le vœu est adopté

## 5. VOTE DU BUDGET

**Vote n°11– Vote du budget**

---

## BUDGET 2021

---

Le budget a été établi dans le contexte de crise sanitaire, avec l'idée de pouvoir sortir de celle-ci :

La ligue a émis des avoirs en date du 31/12/2020 correspondant au plan de reprise et au réel des licences (-22%) que nous avons eue cette année. Cet avoir représente 47k€, d'où le résultat nettement positif en 2020 (+41k). Nous avons également provisionné sur 2020 les avoirs d'engagement d'équipe (43k) octroyés aux clubs sur la saison 2020/2021.

Le résultat positif de l'année 2020 (+41 k€) servira donc à couvrir notre budget de 2021 établi compte tenu de :

- Une baisse de licenciés envisagée à -20% vs la saison 2019/2020
- Le versement de la prime de rupture conventionnelle à notre ancien salarié
- Le maintien de salaire pour nos salariés en chômage partiel : 3k€
- L'embauche d'un ADS à fin 2021
- Des aides de l'état correspondant au chômage partiel et IJSS (inscrite ici en transfert de charges d'exploitation) : 30 k€
- La gratuité des cotisations de JA et JAJ de la saison 2020/2021 : 6k
- La gratuité des affiliations des clubs reconduites pour la saison 2021/2022 : 11k
- La gratuité des licences dirigeants : 6.5k
- L'aide à la reprise de l'activité du comité et des clubs : 25k

## BUDGET 2021

Compte	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	-330,00	0,00	0,00	-28 920,76	-7 441,18	-5 000,00
604	Achats d'études et prestations de services	-21 282,42	-19 071,26	-46 973,18	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-4 525,76	-5 326,35	-15 411,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matière et fournitures	-2 078,05	-1 894,27	-17 626,35	-9 860,42	-4 276,39	-9 650,00
607	Achats de marchandises	-188 710,70	-182 502,57	-217 984,19	-245 583,56	-215 802,53	-159 600,00
612	Locations matériel informatique	0,00	0,00	-474,87	0,00	0,00	0,00
613	Locations	-72 815,53	-41 759,03	-10 668,38	-10 175,58	-14 741,08	-10 650,00
614	Charges locatives et de copropriété	-1 585,87	-1 261,54	-2 676,53	-4 506,07	-3 204,11	-3 400,00
615	Entretien et réparations	-3 593,92	-2 047,39	-965,41	-4 914,16	-1 087,30	-1 650,00
616	Primes d'assurances	-918,10	-940,20	0,00	-701,57	-1 457,33	-1 500,00
618	FRAIS DIVERS FORMATION DES SALARIES			0,00	-320,39	0,00	-1 000,00
622	Honoraires (PS, Notaire, comptable)	-7 128,05	-5 244,00	-10 034,84	-13 366,13	-12 282,02	-11 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	-822,00	-589,80	-7 020,06	-533,00	-812,78	-600,00
625	Déplacements, missions et réceptions	-10 198,36	-14 894,72	-12 022,96	-30 622,96	-4 165,91	-12 150,00
624	Frais divers	0,00	0,00	-2 160,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et de télécommunications	-8 196,99	-5 079,46	-3 171,34	-2 587,28	-3 595,79	-2 900,00
627	Services bancaires et assimilés	-278,00	-198,00	-419,00	-542,95	-436,44	-500,00
628	Autres services extérieurs - Divers	-195,00	-95,00	-95,00	-155,00	-50,00	-50,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-1 958,97	-1 372,00	-1 597,00	0,00	0,00	0,00
633	PARTICIP EMPLOYEUR FORM PRO CONTINUE			0,00	0,00	-1 812,79	-1 950,00
635	Droits d'enregistrement et timbre	0,00	0,00	-10 041,00	-1 164,00	-1 121,00	-1 200,00
641	Rémunérations du personnel	-115 892,72	-81 479,13	-94 595,14	-141 916,22	-113 900,51	-134 270,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-39 095,02	-25 862,93	-29 783,78	-37 152,97	-29 053,46	-18 450,00
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	-537,60	-533,40	-442,56	-2 146,28	-1 540,80	-1 450,00
648	Autres charges de personnel	-158,24	-1 336,00	-106,60	-146,80	0,00	0,00
650	Autres charges de gestion courante	-328,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	-3 646,54	-0,38	-25,38	-7 774,00	-771,19	-28 100,00
666	Perte de change	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,08	
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1 843,85	-2 119,04	-1 744,00	-2 072,00	-1 373,00	-1 500,00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-6 908,81	-32,84	0,00	0,00	-818,71	0,00
679	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux	-75,62	-497,88	-8 034,88	-11 932,00	-10 794,97	-10 500,00
706	Prestations de services (COC, discipline, formations..)	107 555,50	100 031,00	107 877,00	62 653,00	10 095,00	56 900,00
707	Ventes de marchandises	321 419,87	348 191,84	358 122,13	385 966,64	352 351,17	231 500,00
708	Produits des activités annexes - Formation	120,00	20,00	1 971,86	19 482,23	14 658,03	5 150,00
740	Subventions d'exploitation	62 108,80	50 326,00	55 397,00	0,00	0,00	0,00
741	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL			0,00	27 500,00	26 500,00	26 500,00
742	SUBVENTION CNDS			0,00	12 000,00	22 350,00	23 000,00
743	SUBVENTION ETAT			0,00	14 500,00	11 000,00	4 000,00
746	SUBVENTIONS DIVERSES			0,00	0,00	8 940,00	0,00
748	SUBVENTION FFHB			0,00	7 500,00	10 500,00	8 000,00
758	Produits divers de gestion courante	99,25	0,67	12,17	6,05	9,03	0,00
760	INTERETS BANCAIRES	0,00	0,00	438,67	0,00	0,00	0,00
761	REVENUS DES FONDS PLACES			0,00	182,44	226,41	0,00
764	Revenus valeurs mobil. placement	381,85	518,60	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 843,85	2 119,04	1 744,00	2 072,00	1 373,00	1 500,00
772	(Compte à la disposition des entités pour enregistrer, et	0,00	0,00	0,00	479,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	5 200,00	0,00	0,00	0,00	824,99	0,00
791	Transferts de charges d'exploitation	1 917,84	0,00	2 992,60	6 040,21	12 645,01	29 800,00
	<b>Résultat</b>	<b>11 543</b>	<b>107 070</b>	<b>34 482</b>	<b>-18 713</b>	<b>40 933</b>	<b>-30 720</b>

- **Adoption du budget 2021**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 134 – Voix exprimées : 134

Pour : 124 voix – Contre : 0 – Abstention : 4 – Non-votant : 6

Le vœu est adopté

## 6. QUESTIONS REPONSES - DIVERSES

- ✓ **HOUILLES-LE VESINET-CARRIERES : (Plan de relance) Kits FFHB : Quand seront livrés les kits FFHB ?**
  - D. Suard : Nous avons reçu pour le moment 13 kits sur les 37 clubs ayant fait la demande, nous n'avons pas plus d'informations pour le moment
- ✓ **HOUILLES-LE VESINET-CARRIERES : (DEV) Intervention Milieu Scolaire : Demande d'aide sur le projet en court avec les mairies de Houilles et du Vésinet**
  - V. Garriguet : Nous pouvons vous apporter une expertise sur l'écriture de votre projet et vous apporter un apport RH sur une base d'une intervention par club pour le moment.
- ✓ **(Licence) Tarif comité et club sur Gesthand quoi mettre ?**
  - F. Badin : Nous n'avons aucune information de la part de la FFHB, cela ne fonctionne que sur les catégories FFHB (U12 – 12/16 - +16)
- ✓ **Vernouillet : (COC) Les surclassements avec certificat médical sont-ils toujours autorisés ?**
  - V. Garriguet : Oui, les documents sont sur le site du comité
- ✓ **(COC) Les changements de catégories en cours d'année sont-elles possibles ?**
  - V. Garriguet : Cela ne change pas, la passation est possible du moment que l'on respecte le tableau des catégories.
- ✓ **(Licences) Comment fonctionne le Pass Sport ?**
  - D. Suard : Un article est disponible sur le site du CDHBY.
- ✓ **Conflans : (COC) U12 encore mixte en 2021/2022 ? Nous rappelons la difficulté de la catégorie U12 avec des CM2 et 6ème**
  - V. Garriguet : Oui, pour les jeunes filles isolées dans leur club. Pour rappel l'année paire sera uniquement pour la saison 2021/2022.
  - F. Royer : Fabien confirme les propos de V. Garriguet
- ✓ **(Budget) Coût du copieur désormais ?**
  - F. Badin : L'achat du copieur par le comité a fait passer le budget de 100 000€ à 800 € par an (hors l'achat initial il y a 3 ans autour de 6000 €)
- ✓ **Poissy : (ANS) Avez-vous des nouvelles sur les demandes ANS ?**
  - V. Garriguet : Aucune nouvelle pour le moment
- ✓ **My Coach : Fonctionne t'il désormais pour les ententes ?**
  - D. Suard : Pour le moment cela ne fonctionne pas, à voir avec les conventions une fois entrées sur Gesthand
- ✓ **Les Mureaux, Vernouillet : Est-ce que la pratique en beach pour les sélections a un intérêt en cette fin de saison ?**
  - V. Garriguet : Les retours sont positifs, les jeunes ont apprécié leur journée, et cela a permis de reprendre contact avec eux et de faire un point sur leurs développements. L'idée était surtout de faire un temps convivial plutôt que de reprendre par un temps de compétition ou un entraînement.

Monsieur Frédéric BADIN remercie tous les présents à cette Assemblée Générale Elective.  
Fin de l'AG à 12h20

### Liste des clubs présents à l'AG du 26 juin 2021 en Viso Conférence

	Nb de voix
1. ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	6
2. CLUB ATHLETIQUE DE MANTES-LA-VILLE	5
3. CLUB LAIQUE OMNISPORT DE LA COMMUNE D'ACHERES	7
4. HANDBALL BOUGIVAL	4
5. CELLOIS HANDBALL	4
6. LE CHESNAY YVELINES HANDBALL	6
7. LES CLAYES-SOUS-BOIS HANDBALL	5
8. UNION SPORTIVE HOUDAN HANDBALL	5
9. ELANCOURT-MAUREPAS HANDBALL	6
10. ASSOCIATION SPORTIVE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	8
11. PLAISIR HANDBALL CLUB	7
12. ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL	8
13. RAMBOUILLET SPORTS	4
14. HANDBALL CLUB VELIZY	5
15. UNION SPORTIVE LE PECQ	4
16. HOUILLES-LE VESINET-CARRIERES	10
17. TRIEL CHANTELOUP HAUTIL HANDBALL	6
18. UNION SPORTIVE HANDBALL VERNOUILLET-VERNEUIL	6
19. TEAM SPORT VICINOIS 88 HB	4
20. HANDBALL CLUB CONFLANS	7
21. GUYANCOURT HANDBALL	3
22. ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE TRAPPES	5
23. ASSOCIATION SPORTIVE HANDBALL LES MUREAUX	4
24. ST-GERMAIN HANDBALL	3
25. LIMAY HANDBALL CLUB 78*	2
25 clubs	134 voix

Fin du compte-rendu.

Le Secrétaire

Le Président

### 3. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

---

#### A. RAPPORT MORAL

Après deux saisons avec (presque) plus de mesures sanitaires que de rencontres de handball, cette saison 2021-2022 a été marquée par un retour dans les gymnases des clubs et de ses licenciés.

Et franchement...ça fait du bien !!!

Alors évidemment, tout n'a pas été facile, aussi bien dans les clubs que pour notre commission d'organisation des compétitions. Souvenons-nous qu'au plus fort du pic de janvier nous nous sommes interrogés sur la pertinence de continuer ou pas nos championnats. Dans cette forte houle, mis à part quelques ajustements sur les plus petites catégories, nous avons décidé de continuer.

Aussi, aujourd'hui, je voudrais remercier les clubs de nous avoir fait confiance dans cette période compliquée et à la COC qui a dû gérer des multitudes de reports de rencontres. En effet, au moment où j'écris ces lignes, toutes les rencontres ont quasiment pu être rattrapées, et ce que nous constatons aussi, c'est qu'après une énorme perte de licenciés la saison passée, nous avons repassé la barre des 7 000 licenciés, fruit de l'engagement de chacun d'entre vous.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, mais je vous le dis de nouveau : les héros de cette période inimaginable que nous venons de traverser, ce sont bien les dirigeants, bénévoles et salariés des clubs qui ont continué à maintenir le cap dans cette crise sanitaire.

Maintenant, nous devons nous tourner vers l'avenir, dans les projets qui vous seront présentés par notre COC, vous trouverez une proposition de modification de calendrier des championnats. Ces propositions sont le fruit des réflexions autour d'un sujet qui nous revient chaque saison depuis plus de 30 ans : arriver à couvrir la totalité des rencontres départementales par un arbitre désigné. Cette proposition est novatrice et permettra sans doute d'améliorer la situation. Comme vous avez fait confiance à notre commission en janvier, je vous demande de continuer de faire de même pour ces vœux 2022.

Le comité reste votre interlocuteur pour vous aider et vous accompagner dans votre vie associative. N'hésitez pas à le solliciter.

**Frédéric BADIN – Président**

## B. RAPPORT FINANCIER

L'année qui s'est terminée (2021) est une année de transition car c'est la fin d'une saison tronquée par la COVID-19 (2020-2021) et le début d'une saison pleine (2021-2022).

Nous avons mis en place plusieurs mesures (gratuité des affiliations, gratuité des licences dirigeantes pour la part comité, ...) afin d'aider les clubs dans la reprise.

Nous avons eu également à nouveau la mise en du chômage partiel de l'ensemble de nos salariés afin de bénéficier de l'aide de l'état.

L'activité du comité est toujours assise sur des bases saines et solides.

En termes de résultat, le comité termine l'exercice 2021 avec un profit de 20k€.

Ce résultat est dû principalement aux économies réalisées en lien avec la crise sanitaire ; chômage partiel et aides exceptionnelles, ... qui ont été plus important que prévu.

Nous avons également changé la gestion comptable concernant le compte des licences afin de proratiser la facturation des licences de la saison sur chaque mois (de septembre N à aout N+1).

**Fabien ROYER – Trésorier**

**C.D.H.Y ASSOCIATION**

**Comptes Annuels**

**Du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021**

# BILAN - ACTIF

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 262	2 262		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	34 000		34 000	34 000
Constructions	136 000	24 631	111 369	118 169
Installations techn., matériel et outil. ind.	4 384	4 384		
Autres	54 445	36 593	17 853	21 008
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>231 091</b>	<b>67 870</b>	<b>163 221</b>	<b>173 176</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	85 948		85 948	97 977
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	32 172		32 172	12 205
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	104 900		104 900	106 370
<b>Charges constatées d'avance</b>	85 089		85 089	133 919
<b>TOTAL (II)</b>	<b>308 108</b>		<b>308 108</b>	<b>350 471</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>539 199</b>	<b>67 870</b>	<b>471 330</b>	<b>523 647</b>

# BILAN - PASSIF

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	36 735	36 735
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	242 475	201 542
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	22 140	40 933
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>301 350</b>	<b>279 210</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>301 350</b>	<b>279 210</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 252	18 756
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 326	160 309
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	15 464	20 778
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		44 594
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	31 938	
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>169 979</b>	<b>244 437</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>471 330</b>	<b>523 647</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	226 155	352 351
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	64 226	24 753
<i>Dont parrainages</i>	-400	9 995
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	84 650	79 290
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	48 445	12 645
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5	9
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>423 481</b>	<b>469 048</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	188 500	223 244
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	41 697	46 109
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 079	2 934
Salaires et traitements	128 549	113 901
Charges sociales	29 872	30 594
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 955	10 795
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3	771
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>401 656</b>	<b>428 348</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>21 825</b>	<b>40 701</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	315	226
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>315</b>	<b>226</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>315</b>	<b>226</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>22 140</b>	<b>40 927</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	838	1 373
Sur opérations en capital		825
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>838</b>	<b>2 198</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	838	1 373
Sur opérations en capital		819
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>838</b>	<b>2 192</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>6</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>424 634</b>	<b>471 473</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>402 494</b>	<b>430 539</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>22 140</b>	<b>40 933</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>22 140</b>	<b>40 933</b>

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>290 381</b>	<b>100</b>	<b>377 104</b>	<b>100</b>
Ventes de biens	226 155	100	352 351	100
- Coût d'achat des biens vendus	188 500	83	223 244	63
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>37 655</b>	<b>17</b>	<b>129 107</b>	<b>37</b>
<b>Taux de marge commerciale</b>				
Production vendue	64 226	100	24 753	100
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>64 226</b>	<b>100</b>	<b>24 753</b>	<b>100</b>
+ Cotisations				
+ Concours publics et subventions d'exploitation	84 650	29	79 290	21
+ Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
+ Ressources liées à la générosité du public				
- Autres achats et charges externes	41 697	14	46 109	12
- Aides financières				
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>144 834</b>	<b>50</b>	<b>187 041</b>	<b>50</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 079	1	2 934	1
- Charges de personnel	158 421	55	144 495	38
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16 666</b>	<b>-6</b>	<b>39 613</b>	<b>11</b>
+ Autres Produits	48 449	17	12 654	3
- Autres Charges	3		771	
+ Produits exceptionnels	838		2 198	1
- Charges exceptionnelles	838		2 192	1
<b>EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ</b>	<b>31 780</b>	<b>11</b>	<b>51 502</b>	<b>14</b>
+ Produits financiers	315		226	
- Charges financières				
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP				
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>	<b>315</b>		<b>226</b>	
- Impôts sur les bénéfices				
- Participation des salariés aux résultats				
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>32 095</b>	<b>11</b>	<b>51 728</b>	<b>14</b>
+ Résultat sur cessions d'actifs				
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 955	3	10 795	3
+ Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
- Reports en fonds dédiés				
+ Utilisations des fonds dédiés				
+ Subventions d'équipement virées au résultat				
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>22 140</b>	<b>8</b>	<b>40 933</b>	<b>11</b>

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	2 262	2 262		
20500000 CONCESSIONS BREVETS LICENCES	2 262		2 262	2 262
28050000 AMORT CONCESSION & DROIT SIMIL		2 262	-2 262	-2 262
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	34 000		34 000	34 000
21100000 TERRAINS	34 000		34 000	34 000
Constructions	136 000	24 631	111 369	118 169
21310000 BATIMENTS	136 000		136 000	136 000
28131000 AMORTISSEMENTS BATIMENTS		24 631	-24 631	-17 831
Installations techn., matériel et outil. ind.	4 384	4 384		
21510000 INSTALLATIONS COMPLEXES	4 384		4 384	4 384
28151000 AMORT INSTALLATIONS COMPLEXES		4 384	-4 384	-4 384
Autres	54 445	36 593	17 853	21 008
21810000 INSTAL AGENC AMÉNAG DIVERS	31 299		31 299	31 299
21830000 MATÉRIEL BUREAU ET INFORMATIQU	16 203		16 203	16 203
21840000 MOBILIER	6 944		6 944	6 944
28181000 AMORT AGENC AMÉNAG DIVERS		14 251	-14 251	-11 606
28183000 AMORT MATÉRIEL DE BUREAU		16 203	-16 203	-16 203
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER		6 139	-6 139	-5 628
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>231 091</b>	<b>67 870</b>	<b>163 221</b>	<b>173 176</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	85 948		85 948	97 977
41100000 COLLECTIF	63 314		63 314	93 242
41810000 FACTURES A ETABLIR	22 634		22 634	4 736
Autres	32 172		32 172	12 205
40980000 RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	2 949		2 949	2 921
42100000 PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES				2 375
43100000 URSSAF	11 941		11 941	
44870000 PRODUITS A RECEVOIR	17 250		17 250	6 909
46710000 ARBITRES REFACTURES	32		32	
<b>Disponibilités</b>	<b>104 900</b>		<b>104 900</b>	<b>106 370</b>
51210000 CIC COMPTE COURANT	34 822		34 822	36 607
51720000 CIC LIVRET	70 077		70 077	69 762
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>85 089</b>		<b>85 089</b>	<b>133 919</b>
48600000 CHARGES COMPTABILISÉES D'AVANCE	85 089		85 089	133 919
<b>TOTAL (II)</b>	<b>308 108</b>		<b>308 108</b>	<b>350 471</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>539 199</b>	<b>67 870</b>	<b>471 330</b>	<b>523 647</b>

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	36 735	36 735
10100000 CAPITAL	36 735	36 735
Réserves		
Report à nouveau	242 475	201 542
11000000 REPORT A NOUVEAU CRÉDIT	242 475	201 542
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	22 140	40 933
<i>Situation nette (sous total)</i>	301 350	279 210
<b>TOTAL (I)</b>	<b>301 350</b>	<b>279 210</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 252	18 756
16410000 EMPRUNTS	6 252	18 756
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 326	160 309
40100000 COLLECTIF	111 878	158 149
40810000 FACTURES NON PARVENUES	4 448	2 160
Dettes fiscales et sociales	15 464	20 778
42100000 PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES	113	
42820000 DETTES PROV P/ CONGÉS PAYÉS	5 693	6 906
42820100 DETTES/PROV RTT	1 550	1 550
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	2 000	2 000
43100000 URSSAF		3 210
43720000 MUTUELLES	204	245
43730100 RETRAITE	690	875
43735000 PREVOYANCE	249	125
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS PA	1 799	2 523
43820100 CHG / PROV RTT	550	550
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	720	720
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE DSN	174	262
44860000 AUTRES CHARGES A PAYER	1 722	1 813
Autres dettes		44 594
41980000 AVOIRS A ETABLIR		42 944
46860000 CHARGES A PAYER		1 650
Produits constatés d'avance	31 938	
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31 938	
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>169 979</b>	<b>244 437</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>471 330</b>	<b>523 647</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	226 155	352 351
70720000 LICENCES	226 155	352 388
70761100 VENTES MATERIEL ARBITRAGE LIVR		-37
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	64 226	24 753
70610000 ENGAGEMENTS EQUIPES	50 575	
70620200 ENGAGEMENTS LOISIRS		100
70630000 COTISATIONS ARBITRES + JA	-400	9 995
70802000 MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES		-210
70840000 MAD DE PERSONNEL FACTUREE	3 600	350
70842000 REFACTURATION INDEMNISATION A		1 000
70850000 DROIT DE FORMATION EXCELLENC.	1 875	4 800
70882000 PARTICIPATIONS STAGES - CLUBS	6 801	1 893
70883100 AMENDES SPORTIVES - COC	2 075	2 595
70883200 AMENDES DISCIPLINES	-300	4 230
Dont parrainages	-400	9 995
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	84 650	79 290
74110000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	13 250	
74120000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENT	13 250	26 500
74210000 SUBVENTION CNDS	39 150	22 350
74300000 SUBVENTION ETAT	11 000	11 000
74600000 SUBVENTIONS DIVERSES	4 000	8 940
74800000 SUBVENTION FFHB	4 000	10 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	48 445	12 645
79100000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATI	48 445	12 645
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5	9
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	5	9
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>423 481</b>	<b>469 048</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	188 500	223 244
60260000 EQUIPEMENTS SPORTIFS	12 941	7 441
60705000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.M	420	
60706000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.F	210	
60707000 ENGAGEMENTS FFHB		200
60711000 FOURNITURES OFFICIELLES	33	420
60720000 ACHATS LICENCES	174 807	217 141
60778600 ACHATS MANIFESTATIONS DIVERSES	90	-1 958
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	41 697	46 109
60610000 ENERGIE EAU GAZ ELECTRICITE	1 298	1 129

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
60613500 CARBURANTS	68	
60630000 FOURNITURES ENTRETIENS PT EQUI	282	469
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	317	506
60641000 COPIEURS COPIES ET IMPRIMANTES	309	1 602
60642000 FOURNITURES INFORMATIQUES		571
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES		775
61351000 LOCATIONS VEHICULES	5 373	4 916
61352000 LOCATIONS LOGICIELS	2 009	1 877
61353000 LOCATIONS EURECIA	2 653	3 927
61355000 LOCATIONS MATERIELS INFORMATIQ	1 894	3 246
61410000 CHARGES COPROPRIETE	3 169	3 204
61520000 ENTRETIENS BATIMENTS	1 328	812
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	2 463	
61560000 MAINTENANCE GENERALE	147	276
61610000 MULTIRISQUES	163	295
61630000 ASSURANCES VEHICULES	1 136	1 162
61880000 FRAIS DIV FORMATIONS DES SALAR	85	
62260000 HONORAIRES	6 472	9 876
62280000 HONORAIRES DIVERS		100
62282000 INDEMNITES ARBITRES	1 199	676
62283000 INDEMNITES SUIVI MATCH	1 850	1 630
62380000 POURBOIRES DONS CADEAUX	474	813
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 595	2 158
62510200 VOYAGES ET DEP.LIES FORMATIONS	405	878
62560000 HEBERGEMENTS RESTAURATIONS	391	862
62560100 HEBERGEMENT RESTAURATION R.		5
62560200 HEBERGEMENT RESTAU LIES FORMA	166	58
62570000 FRAIS DE RECEPTION	295	205
62630000 AFFRANCHISSEMENTS	6	58
62650000 INTERNET - TELEPHONE	2 766	3 538
62780000 SERVICES BANCAIRES	384	436
62810000 COTISATIONS		50
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 079	2 934
63330000 PARTIC FORMAT PROF CONTINUE	1 962	1 813
63512000 TAXES FONCIERES	1 117	1 121
Salaires et traitements	128 549	113 901
64110000 APPOINTEMENT DU PERSONNEL	90 466	86 752
64120000 VARIATION CONGÉS A PAYER	-1 213	3 872
64120100 PROVISION RTT		1 550
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	569	7 688
64140000 INDEMNITÉS AVANTAGES DIVERS	38 727	14 039
Charges sociales	29 872	30 594
64502000 VARIATION CHARGES SOCIALES S/C	-724	1 999
64503000 PROV CHG / RTT		550
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	22 865	19 617
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	514	685
64530000 COTISATIONS RETRAITE	5 029	4 811
64550000 COTISATIONS PREVOYANCES	775	672
64580000 PROV CHG / PRIME		720
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 412	1 541
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 955	10 795
68112000 DOTATION AMORT IMMO CORPORELLE	9 955	10 795
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
Autres charges	3	771
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	3	19
65810000 AIDES AUX CLUBS		752
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>401 656</b>	<b>428 348</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>21 825</b>	<b>40 701</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	315	226
76110000 REVENUS DES FONDS PLACES	315	226
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>315</b>	<b>226</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
66600000 PERTES DE CHANGE		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>315</b>	<b>226</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>22 140</b>	<b>40 927</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	838	1 373
77130000 DONS	838	1 373
Sur opérations en capital		825
77880000 PDTS EXCEPTIONNELS DIVERS		825
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>838</b>	<b>2 198</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	838	1 373
67130000 REDUC. IMPOTS - MECENAT	838	1 373
Sur opérations en capital		819
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS		819
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>838</b>	<b>2 192</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>6</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>424 634</b>	<b>471 473</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>402 494</b>	<b>430 539</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>22 140</b>	<b>40 933</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>22 140</b>	<b>40 933</b>

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>290 381</b>	<b>100</b>	<b>377 104</b>	<b>100</b>
Ventes de biens	226 155	100	352 351	100
70720000 LICENCES	226 155	100	352 388	100
70761100 VENTES MATERIEL ARBITRAGE LIVR			-37	100
- Coût d'achat des biens vendus	188 500	83	223 244	63
60260000 EQUIPEMENTS SPORTIFS	12 941	6	7 441	2
60705000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.M	420			
60706000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.F	210			
60707000 ENGAGEMENTS FFHB			200	
60711000 FOURNITURES OFFICIELLES	33		420	
60720000 ACHATS LICENCES	174 807	77	217 141	62
60778600 ACHATS MANIFESTATIONS DIVERSES	90		-1 958	-1
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>37 655</b>	<b>17</b>	<b>129 107</b>	<b>37</b>
<b>Taux de marge commerciale</b>				
Production vendue	64 226	100	24 753	100
70610000 ENGAGEMENTS EQUIPES	50 575	79		
70620200 ENGAGEMENTS LOISIRS			100	
70630000 COTISATIONS ARBITRES + JA	-400	-1	9 995	40
70802000 MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES			-210	-1
70840000 MAD DE PERSONNEL FACTUREE	3 600	6	350	1
70842000 REFACTURATION INDEMNISATION A			1 000	4
70850000 DROIT DE FORMATION EXCELLENC.	1 875	3	4 800	19
70882000 PARTICIPATIONS STAGES - CLUBS	6 801	11	1 893	8
70883100 AMENDES SPORTIVES - COC	2 075	3	2 595	10
70883200 AMENDES DISCIPLINES	-300		4 230	17
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>64 226</b>	<b>100</b>	<b>24 753</b>	<b>100</b>
+ Concours publics et subventions d'exploitation	84 650	29	79 290	21
74110000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	13 250	5		
74120000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENT	13 250	5	26 500	7
74210000 SUBVENTION CNDS	39 150	13	22 350	6
74300000 SUBVENTION ETAT	11 000	4	11 000	3
74600000 SUBVENTIONS DIVERSES	4 000	1	8 940	2
74800000 SUBVENTION FFHB	4 000	1	10 500	3
- Autres achats et charges externes	41 697	14	46 109	12
60610000 ENERGIE EAU GAZ ELECTRICITE	1 298		1 129	
60613500 CARBURANTS	68			
60630000 FOURNITURES ENTRETIENS PT EQUI	282		469	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	317		506	
60641000 COPIEURS COPIES ET IMPRIMANTES	309		1 602	
60642000 FOURNITURES INFORMATIQUES			571	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES			775	
61351000 LOCATIONS VEHICULES	5 373	2	4 916	1
61352000 LOCATIONS LOGICIELS	2 009	1	1 877	
61353000 LOCATIONS EURECIA	2 653	1	3 927	1
61355000 LOCATIONS MATERIELS INFORMATIQ	1 894	1	3 246	1
61410000 CHARGES COPROPRIETE	3 169	1	3 204	1
61520000 ENTRETIENS BATIMENTS	1 328		812	
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	2 463	1		
61560000 MAINTENANCE GENERALE	147		276	
61610000 MULTIRISQUES	163		295	
61630000 ASSURANCES VEHICULES	1 136		1 162	

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
61880000 FRAIS DIV FORMATIONS DES SALAR	85			
62260000 HONORAIRES	6 472	2	9 876	3
62280000 HONORAIRES DIVERS			100	
62282000 INDEMNITES ARBITRES	1 199		676	
62283000 INDEMNITES SUIVI MATCH	1 850	1	1 630	
62380000 POURBOIRES DONS CADEAUX	474		813	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 595	2	2 158	1
62510200 VOYAGES ET DEP.LIES FORMATIONS	405		878	
62560000 HEBERGEMENTS RESTAURATIONS	391		862	
62560100 HEBERGEMENT RESTAURATION R.			5	
62560200 HEBERGEMENT RESTAU LIES FORMA	166		58	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	295		205	
62630000 AFFRANCHISSEMENTS	6		58	
62650000 INTERNET - TELEPHONE	2 766	1	3 538	1
62780000 SERVICES BANCAIRES	384		436	
62810000 COTISATIONS			50	
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>144 834</b>	<b>50</b>	<b>187 041</b>	<b>50</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 079	1	2 934	1
63330000 PARTIC FORMAT PROF CONTINUE	1 962	1	1 813	
63512000 TAXES FONCIERES	1 117		1 121	
- Charges de personnel	158 421	55	144 495	38
64110000 APPOINTEMENT DU PERSONNEL	90 466	31	86 752	23
64120000 VARIATION CONGÉS A PAYER	-1 213		3 872	1
64120100 PROVISION RTT			1 550	
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	569		7 688	2
64140000 INDEMNITÉS AVANTAGES DIVERS	38 727	13	14 039	4
64502000 VARIATION CHARGES SOCIALES S/C	-724		1 999	1
64503000 PROV CHG / RTT			550	
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	22 865	8	19 617	5
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	514		685	
64530000 COTISATIONS RETRAITE	5 029	2	4 811	1
64550000 COTISATIONS PREVOYANCES	775		672	
64580000 PROV CHG / PRIME			720	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 412		1 541	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16 666</b>	<b>-6</b>	<b>39 613</b>	<b>11</b>
+ Autres Produits	48 449	17	12 654	3
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	5		9	
79100000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATI	48 445	17	12 645	3
- Autres Charges	3		771	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	3		19	
65810000 AIDES AUX CLUBS			752	
+ Produits exceptionnels	838		2 198	1
77130000 DONS	838		1 373	
77880000 PDTS EXCEPTIONNELS DIVERS			825	
- Charges exceptionnelles	838		2 192	1
67130000 REDUC. IMPOTS - MECENAT	838		1 373	
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS			819	
<b>EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ</b>	<b>31 780</b>	<b>11</b>	<b>51 502</b>	<b>14</b>
+ Produits financiers	315		226	
76110000 REVENUS DES FONDS PLACES	315		226	

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %
- Charges financières <i>66600000 PERTES DE CHANGE</i>				
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>	<b>315</b>		<b>226</b>	
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>32 095</b>	<b>11</b>	<b>51 728</b>	<b>14</b>
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions <i>68112000 DOTATION AMORT IMMO CORPORELLE</i>	9 955	3	10 795	3
	9 955	3	10 795	3
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>22 140</b>	<b>8</b>	<b>40 933</b>	<b>11</b>

## 4. RAPPORT DES COMMISSIONS

---

### A. STATISTIQUES DU COMITE

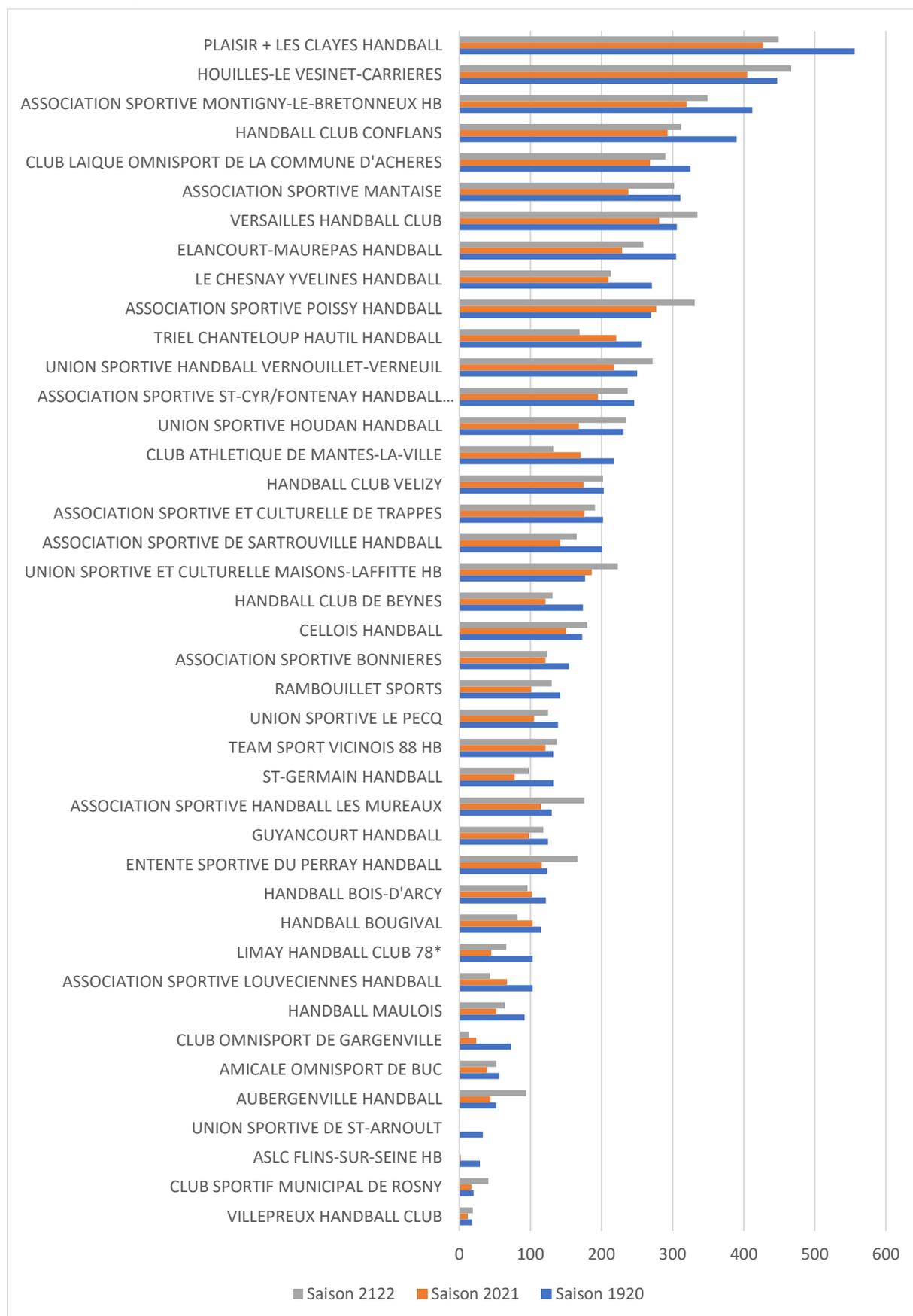
Un regain de 13,7% vs 2020-2021 soit une perte de 9,3% vs 2019-2020.

Ces chiffres prometteurs sont le fruit du travail des clubs, que nous tenons à féliciter. A noter également que les clubs du CDHBY enregistrent le meilleur taux de féminisation de leur histoire avec 30,8% de licenciées.

Nous sommes particulièrement tristes de noter la disparition de deux clubs, l'ASLC Flins ainsi que l'US SAINT ARNOULT. Notons également la fusion des Clayes-sous-Bois et de Plaisir, portant le total des clubs à 39 contre 42.

Saison	Homme	Femme	Total	% Fem
2021 / 2022	4909	2181	7090	30,76%
2020 / 2021	4464	1770	6234	28,39%
2019 / 2020	5581	2237	7818	28,61%
2018 / 2019	5590	2170	7760	27,96%
2017 / 2018	5849	2053	7902	25,98%
2016 / 2017	5679	2075	7754	26,76%
2015 / 2016	5352	1855	7207	25,74%

Evolution du nombre de licenciés par club saisons 19-20 / 20-21 / 21-22



### Statistiques Globales comité par type de licences

Qualité de licence	Saison 2020	Saison 2021	Saison 2122	Delta 19-20 vs 21-22
Baby-hand	179	162	248	39%
Blanche Dirigeant	41	31	22	-46%
Blanche Joueur +16 ans	4		1	-75%
Dirigeant	507	376	405	-20%
HandEnsemble	7	5	11	57%
Handfit	15	11	33	120%
Joueur - 12 ans	2292	1646	1819	-21%
Joueur + 16 ans	2033	1767	1878	-8%
Joueur 12/16 ans	2220	1942	1859	-16%
Loisir	520	294	439	-16%
Total général	7818	6234	6715	-14%

La création de sections Baby-Hand permet une très belle évolution sur cette catégorie de licenciées. En revanche, les pertes de licenciées majeures se portent sur les petites catégories, certainement touchées par les mesures sanitaires en vigueur, passe sanitaire, passe vaccinal... Le comité continue à se tenir à la disposition de ses clubs afin de mener des actions en milieu scolaire afin d'y promouvoir le handball.

### B. COMMISSION D'ARBITRAGE

Une saison post Covid, où l'objectif était de relancer l'activité autour de l'arbitrage. Au regard du contexte, les chiffres autour des matchs désignés restent corrects. 2 sessions de formation, vont nous permettre d'être armés pour la saison prochaine, et minimiser les rencontres non désignées. Un grand merci à Audrey, Damien, Mohamed et Victor pour leur travail au quotidien, sans eux la tâche aurait été complexe.

#### 1. JUGE-ARBITRE ADULTE

##### 1. EFFECTIFS 2021/2022 vs 2019/2020

Grade 2021/2022	Nbre
JA FEDERAL	6
JA T1	4
JA T2	14
JA T3	35
Promu JAJT3	1
Promu T3	14
Total général	74

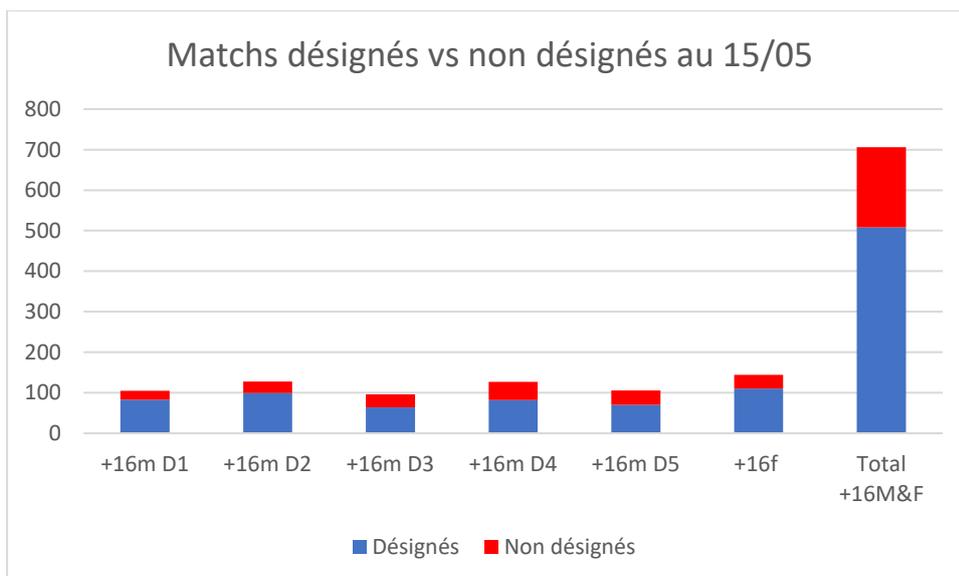
Grade 2019/2020	Nbre
JA FEDERAL	4
JA T1	6
JA T2	15
JA T3	44
Total général	69

## 2. DESIGNATIONS

Pour les championnats +16 Masculins et Féminins la nouvelle procédure de désignation a permis d'obtenir un taux de couverture très satisfaisant de 72%. C'est le fruit d'une complexe logistique pilotée par Audrey PETIOT que nous tenons à féliciter.

Néanmoins, nous insistons auprès des juges-arbitres afin qu'ils renseignent au plus tôt leurs disponibilités afin de faciliter le travail de désignation. Également, une table ronde des commissions du comité s'est réunie afin de modifier l'organisation des championnats dans le but de faciliter les désignations et qui a fait l'objet d'un vœu de la COC.

Div +16M	Désignés	Non désignés	%
+16m D1	83	22	79,05%
+16m D2	99	29	77,34%
+16m D3	64	32	66,67%
+16m D4	82	45	64,57%
+16m D5	70	36	66,04%
+16f	110	34	76,39%
Total +16M&F	508	198	71,95%



Concernant les championnats en U19 M&F, nous avons procédé, dans la mesure du possible, aux désignations de la première division masculine avec un taux de couverture de 40%. En revanche nous n'avons pas désigné en U19F, championnat que nous avons eu grand mal à créer compte tenu des effectifs.

### 3. SUIVIS

C'est le gros point noir de cette saison, l'ensemble des ressources ayant été prises pour la validation des stagiaires et pour l'accompagnement des JAJ, aucun suivi n'a pu être effectué auprès des arbitres en carte. Les ressources humaines seront donc partagées la saison prochaine afin de suivre l'ensemble des JA du CD78, jeunes et adultes.

### 4. FORMATION

Une première session de formation a été proposée en début de saison, faute de participants suffisants, elle a été décalée en fin de saison avec un total de 14 stagiaires inscrits ayant assisté à dix séquences de formation pratique et théorique sur un total de 20h.

Ces juges-arbitres stagiaires pourront obtenir leur carte pour le début de saison prochaine. Arbitres régionaux.

3 Monômes et un binôme ont été présentés à la formation T2 de la ligue.

## 2. JUGE-ARBITRE JEUNE

1. *EFFECTIFS 2021 vs 2019*

Groupes 2021/2022	Nbre
JAJ CLUB	111
JAJ T1	14
JAJ T2	3
JAJ T3	58
Total général	186

Groupes 2019/2020	Nbre
JAJ CLUB	23
JAJ T1	14
JAJ T2	7
JAJ T3	36
Total général	80

Des effectifs en très forte hausse malgré le contexte, témoin, une nouvelle fois du travail acharné réalisé par les clubs pour cette reprise. Le changement de la procédure de saisi a également été un levier sur les JAJ Club.

La journée du JAJ du weekend du 03 Juillet 2022, sera l'occasion de rendre honneur aux jeunes arbitres de nos clubs.

2. *DESIGNATIONS*

Délayage pré-région (U16 & U18 M&F), 37 matchs désignés sur 38 avec une couverture de 13 matchs par des JAJ T3 avec accompagnateur.

Délégations de la ligue sur les compétitions régionales jeunes, 48 rencontres désignées dont 44 couvertes par des JAJ avec accompagnateur.

Coupe et challenge des Yvelines, 48 rencontres désignées, couvertes à 100% par des JAJ avec accompagnateurs (U12 à partir des 1/4F, U14 et U16 à partir des 1/8F)

Nous tenons à remercier vivement, les JAJ et leurs parents disponibles pour les accompagner ainsi que les accompagnateurs disponibles pour le comité.

3. *FORMATION*

Pour la saison prochaine, nos projets se déclinent à travers 3 axes :

- Favoriser la transversalité avec la commission technique dans le but d'instaurer des échanges entre le corps arbitral et les techniciens
- Maintenir la dynamique de formation, à travers le développement d'outils multimédia
- Proposer à nouveau un temps fort autour du JAJ

**Rachid MISSAOUA – Président de la commission départemental d'arbitrage**

### C. COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Après deux années compliquées pour la mise en place des compétitions en raison de la pandémie.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous sommes parvenus à mener à son terme cette saison 2021-2022.

Je tiens à remercier les clubs mais surtout les membres de la COC, Audrey et Damien qui ont fourni un énorme travail pour vous permettre de pratiquer votre sport favori tous les week-ends.

Cette saison aura aussi permis de mettre en évidence qu'en limitant la mixité dans les catégories jeunes, le nombre de licences féminines a augmenté passant de 1012 à 1173, le nombre d'équipes également de 62 à 70 équipes.

La mise en place du HAND à 4 en U12F jusqu'aux vacances de Noël aura également permis de faire évoluer des jeunes filles isolées.

Cependant, je ne vous cache pas qu'un certain nombre de dysfonctionnement sont apparus pendant cette saison créant un surcroit de travail pour les salariés du comité.

C'est la raison pour laquelle, il sera nécessaire, dès le lancement de la nouvelle saison de repartir sur de bonnes bases et de s'appliquer à respecter à la lettre les règlements qui permettent de pratiquer notre sport dans les meilleures conditions possibles.

Nous veillerons notamment :

- au respect des délais d'envoi des conclusions et d'envoi des FDME
- au respect du règlement concernant les reports ainsi qu'aux suivis des conventions
- au respect des demandes de surclassement

Je vous souhaite à tous, de bien terminer cette saison avec les moments festifs qui nous attendent et vous donne rendez-vous la saison prochaine.

#### 1. BILAN DE NOS EQUIPES JEUNES EN CHAMPIONNATS REGIONAUX ET NATIONAUX 2021-2022

##### 1. CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES

- La convention YVELINES HB U18 CDF masculin termine 2<sup>ème</sup> de la poule 4 du Challenge de France et qualifiée pour en CDF pour la saison 2022-2023
- La convention EFCY en U18 CDF féminin termine 4<sup>ème</sup> de la poule 4 du CDF et qualifiée pour en CDF pour la saison 2022-2023
- La convention SQY en U18 CDF féminin termine 4<sup>ème</sup> de la poule 4 du Challenge de France et participera aux barrages

## 2. U18 M REGION :

EQUIPES	RESULTAT
EMCY	11/12 ELITE
SQY / GD PARC	11/12 EXCELLENCE

## 3. U18 F REGION :

EQUIPES	RESULTAT
HVC HB	9/12 ELITE
AS MANTAISE	7/12 EXCELLENCE

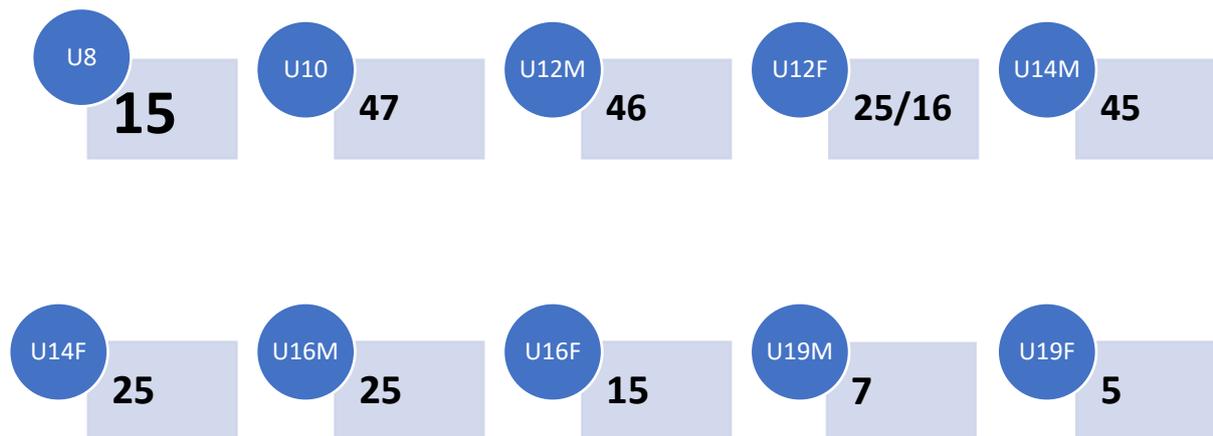
## 4. U16 M REGION :

EQUIPES	RESULTAT
SQY	5/8 ELITE
HBSO	1/4 EXCELLENCE
HBOY	9/12 EXCELLENCE
EMCY	9/12 EXCELLENCE

## 5. U16 F REGION :

EQUIPES	RESULTAT
AS MANTAISE	9/12 EXCELLENCE
EFCY	9/12 ELITE
SQY	9/12 ELITE

## 2. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES, EQUIPES ENGAGEES :



## 3. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ADULTES, EQUIPES ENGAGEES

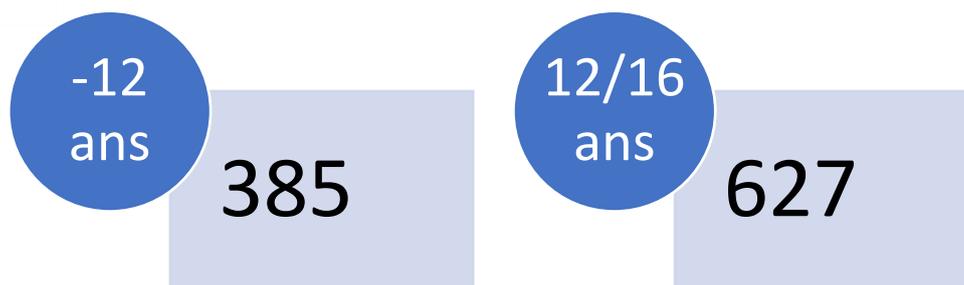


## 1. LICENCES FEMININES

Saison 2021-2022



Saison 2019-2020



**Laurence CHERENCEY-ROHOU – Présidente de la commission d'organisation des compétitions**

#### D. COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

Nous avons continué les différentes actions des années passées : communication sur le site internet, la newsletter, les réseaux sociaux.

Le site a été remis à jour avec l'ensemble des éléments du guide administratif et financier contrairement aux saisons passées où il y avait eu quelques lacunes.

A la demande de la CDA, nous avons mis en place un outil pour la gestion des suivis JAJ/JA pour la CDA afin de permettre le traitement plus facile des suivis :

- Notification quand un nouveau suivi est fait pour relecture
- Suivi à revoir : Notification automatique à l'accompagnateur
- Validation du suivi : Envoi automatique au JAJ/JA, le club, le responsable arbitrage du club et l'accompagnateur

Merci à Marc Milleret qui continue d'animer et de faire vivre les réseaux sociaux et le site internet et qui par son œil aiguisé et expert voit tous les détails invisibles à un néophyte.

#### **Mes souhaits que je renouvelle pour 2022-2023 :**

Pour aller plus loin dans la modernité du comité nous avons prévu de généraliser les prélèvements bancaires pour les différents paiements (si les clubs en font la demande).

Travail autour des outils financiers pour simplifier la gestion interne.

Nous relancerons le projet de mettre en place les inscriptions et ré affiliations en ligne (avec éventuellement le paiement en ligne pour les clubs qui le souhaiteraient).

Nous allons étudier la possibilité d'ouvrir iHand aux clubs directement pour gérer leur propre arbitrage club notamment pour les jeunes.

**Fabien ROYER – Président de la commission communication et informatique**

## E. COMMISSION DE DISCIPLINE

Saison 2021/2022 : 17 décisions

- 5) 1 dossier sanctionné de 12 dates dont 3 avec sursis
- 6) 1 dossier sanctionné de 6 dates dont 3 avec sursis
- 7) 1 dossier sanctionné de 5 dates dont 3 avec sursis
- 8) 1 dossier sanctionné de 4 dates dont 2 avec sursis
- 9) 1 dossier sanctionné de 3 dates dont 2 avec sursis
- 10) 1 dossier sanctionné de 3 dates dont 1 avec sursis
- 11) 3 dossier sanctionné de 2 dates dont 1 avec sursis
- 12) 1 dossier sanctionné de 1 date ferme
- 13) 1 dossier sanctionné de 1 huis clos dont 1 huis clos avec sursis
- 14) 1 dossier sanctionné de 13 mois dont 12 mois avec sursis
- 15) 1 dossier sanctionné d'un avertissement
- 16) 4 dossiers Sans Suite
- 17) 1 dossiers en Cours de traitement

**Clément RAINGEARD – Président de la commission territoriale de discipline des Yvelines**

## F. COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

Saison 2021/2022 : 1 réclamation irrecevable par manque de la réception de la consignation

Création du mail [5878000.crl@ffhandball.net](mailto:5878000.crl@ffhandball.net), afin de permettre aux clubs d'envoyer leurs réclamations.

Ne pas oublier d'envoyer la consignation par chèque ou virement afin que ces dernières soient recevables et puissent être traitées.

**Laurent LE TRIONNAIRE – Président de la commission réclamation et litige**

## G. COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ce bilan est le dernier bilan en date du 01/03, les mises-à-jour seront faites à l'issu de la saison et présentées à l'AG.

	Arbitrages adultes	Arbitrages jeunes	Technique	Sportif
Clubs validés au 01/03	12	16	35	37
Clubs non validés au 01/03	27	23	4	2

**Gaëlle FRANCISCO – Présidente de la commission des statuts et règlements 78**

## H. COMMISSION TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT

## 1. SELECTIONS DEPARTEMENTALES

## 1. SELECTION MASCULINES

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections et d'Yvelines HB : AS Mantaïse, Versailles HBC, Cloc Achères, AS Montigny-le-Btx HB, ASC Trappes, HBC Conflans, Triel Chanteloup Hautil HB, Le Chesnay 78 HB, Houilles-Vésinet-Carières, AS Poissy HB, HB Bougival, Guyancourt HB, CO Gargenville, Aubergenville HB.

**Sélection 2006 Beach : Damien SUARD**

- ✓ 4 regroupements pendant les vacances de printemps
- ✓ 18 joueurs différents présents
- ✓ Inter comités prévu le weekend du 11/12 Juin à Cergy

**Sélection 2007 : Mohamed MOKRANI**

- ✓ 9 regroupements de septembre à décembre
- ✓ 23 joueurs convoqués aux séances

**Résultats**

- Match de Poule 3<sup>ème</sup> sur 4 équipes
  - 78 vs 92 → 31 à 32
  - 78 vs 94 → 13 à 15
  - 78 vs 93 → 23 à 20
- Match de Classement à la MDH Place 5-6
  - 78 vs 75 → 31 à 30
 La sélection 2007 se classe donc 5<sup>ème</sup> d'IDF



## Détections

- Ligue
  - 7 joueurs ont fait au moins un stage ligue
  - 4 joueurs ont participé aux interligues à St Dié des Vosges (2 joueurs en équipe 1 qui termine 6<sup>ème</sup> et 2 joueurs en équipe 2 qui termine 11<sup>ème</sup> sur 16 équipes.
- Pôle Espoir
  - 3 joueurs ont été retenus pour faire les tests d'entrée au pôle espoir.
  - 2 joueurs entreront au pôle d'accession à la rentrée 2022 à Eaubonne.

## Sélection 2008 : Damien SUARD & Sébastien GNANAPRAGASSA

### Détection Bassin

- Bassin Nord-Ouest : 11 joueurs vus – 4 clubs sur 10 représentés
- Bassin Nord-Est : 33 joueurs vus – 7 clubs représentés sur 10
- Bassin Sud-Ouest : 29 joueurs vus – 6 clubs représentés sur 9
- Bassin Sud-Est : 18 joueurs vus – 5 clubs représentés sur 9 clubs

### Tournoi Bassin

- Résultats :
  - 1ère 1/2 Finale : Bassin Sud Est 19 – 18 Bassin Sud-Ouest
  - 2ème 1/2 Finale : Bassin Nord Est 24 – 3 Bassin Nord-Ouest
  - Finale 3/4 : Bassin Sud-Ouest 27 – 4 Bassin Nord-Ouest
  - Finale 1/2 : Bassin Sud Est 17 – 18 Nord Est
- Statistiques :
  - 60 Joueurs présents
  - 19 Clubs représentés
  - 6 joueurs non présents aux détections bassins étaient là au tournoi bassin
  - 97 joueurs nés en 2008 vus à l'issue du tournoi bassin
- Classement :
  - 1) Nord-Est
  - 2) Sud-Est
  - 3) Sud-Ouest
  - 4) Nord-Ouest

**Inter-comités**

- a. 27 Regroupements pour le groupe sélection
- b. 3 Regroupements pour le groupe détection
- c. 171 joueurs vus sur l'ensemble des regroupements ou par les cadres du collectif sur 347 licenciés soit 49%.

## ✓ Résultats ICT :

- Match de Poule : Classement 4<sup>ème</sup> sur 4 équipes
  - 78 vs 92 → 25 à 38
  - 78 vs 94 → 27 à 35
  - 78 vs 93 → 28 à 30
- Match de Classement à la MDH Place 5 à 8
  - 78 vs 95 → 30 à 24
  - 78 vs 92 → 25 à 24 : la sélection 2008 se classe 5<sup>ème</sup> d'IDF

## ✓ Résultats ICN : Villeneuve d'Ascq

- Match de Poule : Classement 2<sup>ème</sup> sur 4 équipes (qualification pour la finale de qualification)
  - 78 vs 62 (Pas de Calais) → 24 à 21
  - 78 vs 57 (Moselle) → 27 à 35
  - 78 vs 45 (Loiret) → 15 à 21
- Match de qualification pour les finalités
  - 78 vs 59 → Défaite 16 à 21

## ✓ La sélection 2008 se classe dans les 24 meilleurs comités de France Métropolitaine.

**Détectations**

- Ligue
  - Il n'y a pas encore eu de regroupement pour cette génération
- Pôle Espoir
  - 3 joueurs ont été retenus pour faire les tests d'entrée au pôle espoir.
  - Aucun joueur n'entrera au pôle d'accession à la rentrée 2022 à Eaubonne.



**Sélection 2009 : Damien SUARD & Sébastien GNANAPRAGASSA****Détection Bassin**

- Bassin Nord-Ouest : 17 joueurs vus – 7 clubs sur 10 représentés
- Bassin Nord-Est : 18 joueurs vus – 8 clubs représentés sur 10
- Bassin Sud-Ouest : 25 joueurs vus – 5 clubs représentés sur 9
- Bassin Sud-Est : 20 joueurs vus – 3 clubs représentés sur 9 clubs

**Tournoi Bassin**

- Résultats :
  - 1ère 1/2 Finale : Bassin Nord-Ouest 13 – 29 Bassin Sud-Ouest
  - 2ème 1/2 Finale : Bassin Nord Est 27 – 18 Bassin Sud Est
  - Finale 3/4 : Bassin Sud Est 25 – 19 Bassin Nord-Ouest
  - Finale 1/2 : Bassin Nord Est 21 – 20 Sud-Ouest
  
- Statistiques :
  - 55 Joueurs présents
  - 26 Clubs représentés
  - 10 joueurs non présents aux détections bassins étaient là au tournoi bassin
  - 86 joueurs nés en 2009 vus à l'issue du tournoi bassin
  
- Classement :
  - 5) Nord-Est
  - 6) Sud-Ouest
  - 7) Sud-Est
  - 8) Nord-Ouest

**Préparation au Grand Prix du 78**

- ✓ 18 Regroupements pour le groupe sélection
- ✓ 2 Regroupements pour le groupe détection
- ✓ 129 joueurs vus sur l'ensemble des regroupements ou par les cadres du collectif sur un total de 320 licenciés soit 40%.
  
- ✓ Résultats GP 78 :
  - Match de Poule : Classement 2<sup>ème</sup> sur 4 équipes
    - 78 vs 94 → 16 à 14
    - 78 vs 91 → 10 à 10
    - 78 vs 93 → 15 à 22
  
  - Match de Classement place 1 à 4
    - 78 vs 75 → 12 à 17
    - 78 vs 93 → Défaite du 78

- Classement Final :

1	SEINE ET MARNE
2	PARIS
3	SEINE SAINT DENIS
4	YVELINES
5	VAL D'OISE
6	VAL DE MARNE
7	HAUTS DE SEINE
8	ESSONNE



### Sélection 2010 : Damien SUARD

- ✓ 1ère Détection : Regroupements vacances de printemps
  - 80 Joueurs présents
  - 26 Clubs représentés
  
- ✓ 2ème Détection : Rattrapage du regroupement des vacances le 04/06
  - 35 Joueurs convoqués
  - 2 Clubs supplémentaires représentés soit 28 clubs impliqués dans cette détection
  - Instant de formation pour le diplôme « Contribuer à l'animation de la structure »
  
- ✓ 3ème Détection : Tournoi en lien avec la CDA pour la formation des JAJ
  - Environ 40 joueurs convoqués sur les 115 joueurs vus sur les regroupements précédents
  - Tournoi permettant de définir les joueurs qui intégreront le groupe sélection et détection à la rentrée

**Yvelines HB : Damien SUARD & Anthony BORELLY****2021/2022**

- 95 Entraînements dans l'année
- Entraînement dans 10 clubs et match dans 9 clubs différents
- Collectif : 34 joueurs dont 06 Joueurs qui ont arrêté en cours d'année
- 11 clubs représentés dans l'effectif
- Résultats : 38ème sur 72 équipes engagées

**1<sup>ère</sup> Phase :**

1	US IVRY HB
2	MASSY OUEST ESSONNE
3	<b>YVELINES HB</b>
4	SARAN / ORLEANS
5	ENTENTE TOURAINE HB
6	MAINVILLIERS-CHARTRES HB

**2<sup>ème</sup> Phase :**

1	ALLIANCE ARTOIS
2	<b>YVELINES HB</b>
3	LILLE METROPOLE
4	ELITE 95
5	SEINE EURE ITON
6	ACBB

- Qualification en championnat de France en 2022/2023 en tant que 7ème meilleure équipe d'IDF et meilleure équipe francilienne en Challenge de France.
- 1 joueur a été sélectionné en équipe A de République Démocratique du Congo
- 1 joueur entrera en centre de formation à Billère (Proligue) en 2022/2023

**Détection 2022/2023**

- 41 joueurs ont participé aux deux instants de détections
- 15 clubs différents représentés
- 16 joueurs ayant participé aux détections intègrent le projet l'an prochain

## 2. SELECTION FEMININES

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections et d'Yvelines HB : AS Mantaïse, Elancourt-Maurepas HB, AS Montigny-le-Btx HB, ASC Trappes, Triel Chanteloup Hautil HB, Le Chesnay 78 HB, HB Bougival, Guyancourt HB, CO Gargenville, Aubergenville HB.

### Sélection 2006/2007/2008 Beach : Antony BORELLY

- ✓ 4 regroupements pendant les vacances de printemps
- ✓ 22 joueuses différentes présentes
- ✓ Inter comités prévu le weekend du 11/12 Juin à Cergy

### Sélection 2007 : Antony BORELLY & Sebastien NSIMBA

- ✓ 14 regroupements de septembre à décembre
- ✓ 37 joueuses convoquées aux séances

### Résultats

- Match de Poule 3<sup>ème</sup> sur 4 équipes
  - 78 vs 92 → 19 à 13
  - 78 vs 94 → 15 à 25
  - 78 vs 93 → Victoire des Yvelines
  
- Match de Classement à la MDH Place 3-4
  - 78 vs 77 → 29 à 31 La sélection 2007 se classe donc 4<sup>ème</sup> d'IDF



## Détections

- Ligue
  - 3 joueuses ont fait au moins un stage ligue
  - 2 joueuses ont participé aux interligues à Celles sur Belle
  
- Pôle Espoir
  - 2 joueuses ont été retenues pour faire les tests d'entrée au pôle espoir.
  - Entrée au pôle d'excellence de MARTIN Angelina à la rentrée 2022
  - 1 joueuse née en 2006 intégrera le pôle espoir de Chatenay Malabry à la rentrée 2022

## Sélection 2008 : Anthony BORELLY & Victor GARRIGUET

### Inter-comités

- ✓ 2 détections bassins : sud et nord
- ✓ Stage toussaint bassin et tournoi inter-bassin
- ✓ 24 Regroupements pour le groupe sélection
- ✓ 3 Regroupements pour le groupe détection
- ✓ 99 joueuses vues sur l'ensemble des regroupements ou par les cadres du collectif sur 197 licenciées soit 50%.
  
- ✓ Résultats ICT :
  - Match de Poule : Classement 4<sup>ème</sup> sur 4 équipes
    - 78 vs 92 → 20 à 29
    - 78 vs 94 → 27 à 32
    - 78 vs 93 → 19 à 32
  - Match de Classement à la MDH Place 5 à 8
    - 78 vs 91 → 29 à 6
    - 78 vs 94 → 18 à 13 La sélection 2008 se classe 5<sup>ème</sup> d'IDF
  
- ✓ Résultats ICN : Montivilliers
  - Match de Poule : Classement 2<sup>ème</sup> sur 4 équipes (qualification pour la finale de qualification)
    - 78 vs 44 (Loire Atlantique) → 22 à 17
    - 78 vs 27 (Eure) → 23 à 21
    - 78 vs Rgt Pays de la Loire → 29 à 21
  - Match de qualification pour les finalités
    - 78 vs Rgt Normandie → Défaite 15 à 18
  
- ✓ La sélection 2008 se classe dans les 24 meilleurs comités de France Métropolitaine.

**Détections**

- Ligue
  - 3 joueuses ont fait au moins un stage ligue
  
- Pôle Espoir
  - 1 joueuse intégrera le pôle d'accession à Fontainebleau avec un an d'avance (joueuse née en 2009)
  - 1 joueuse intégrera le pôle d'excellence à Chatenay Malabry

**Sélection 2009 : Anthony BORELLY & SEBASTIEN NSIMBA****Préparation au Grand Prix du 78**

- ✓ 1 tournoi inter-bassin
- ✓ 16 Regroupements pour le groupe sélection
- ✓ 2 Regroupements pour le groupe détection
- ✓ 60 joueuses vues sur l'ensemble des regroupements ou par les cadres du collectif sur 162 licenciées soit 37%.
  
- ✓ Résultats GP 78 :
  - Match de Poule : Classement 2<sup>ème</sup> sur 4 équipes
    - 78 vs 94 → 14 à 7
    - 78 vs 91 → 20 à 6
    - 78 vs 93 → 10 à 11
  
  - Match de Classement place 1 à 4
    - 78 vs 77 → 13 à 17
    - 78 vs 92 → 16 à 11

- Classement Final :

1	SEINE ET MARNE
2	SEINE SAINT DENIS
3	<b>YVELINES</b>
4	HAUTS DE SEINE
5	VAL D'OISE
6	VAL DE MARNE
7	ESSONNE
8	PARIS



### **Sélection 2010 : Anthony BORELLY**

- ✓ 1ère Détection : Regroupements vacances de printemps
  - 51 Joueuses présentes
  - 16 Clubs représentés
  
- ✓ 2ème Détection : Rattrapage du regroupement des vacances le 04/06
  - 63 Joueuses convoquées
  - 11 clubs supplémentaires représentés soit 27 clubs impliqués dans cette détection
  - Instant de formation pour le diplôme « Contribuer à l'animation de la structure »
  
- ✓ 3ème Détection : Tournoi en lien avec la CDA pour la formation des JAJ
  - Environ 40 joueuses convoquées sur les 114 vues sur les regroupements précédents
  - Tournoi permettant de définir les joueuses qui intégreront le groupe sélection et détection à la rentrée

## 2. EVENEMENTIEL ET DEVELOPPEMENT

## 1. GRAND PRIX 2022

Après deux saisons sans Grand Prix, le CDHBY était fier de pouvoir accueillir une nouvelle fois cette compétition, premier regroupement compétitif officiel, dans ce périple de détection pour les joueurs et les juges-arbitres.

Malgré une organisation délocalisée à Mantes-la-Jolie en dernière minute, cet évènement a rencontré un franc succès auprès des participants et des très nombreux spectateurs.

Succès que nous nous devons de partager avec la ville de Mantes-la-Jolie et avec l'ensemble des bénévoles de l'AS MANTAISE, sans qui, cette réussite n'aurait pu avoir lieu. Encore une fois, un grand MERCI à toutes et tous.



## 2. OPERATION EN MILIEU SCOLAIRE

## BEACH

- ✓ Journée avec l'UNSS, sur la base de loisir du Val de Seine avec des lycéens en septembre 2021 (voir photo)
- ✓ Stage d'une semaine avec les sélections : 2006-2007 F & M
- ✓ Formation pour contribuer à l'animation de la structure en avril avec la sélection 2008 M&F (annulée à cause du temps)
- ✓ ICT Beach à Cergy le 12 juin
- ✓ Tournoi Beach à Limay le 25 juin

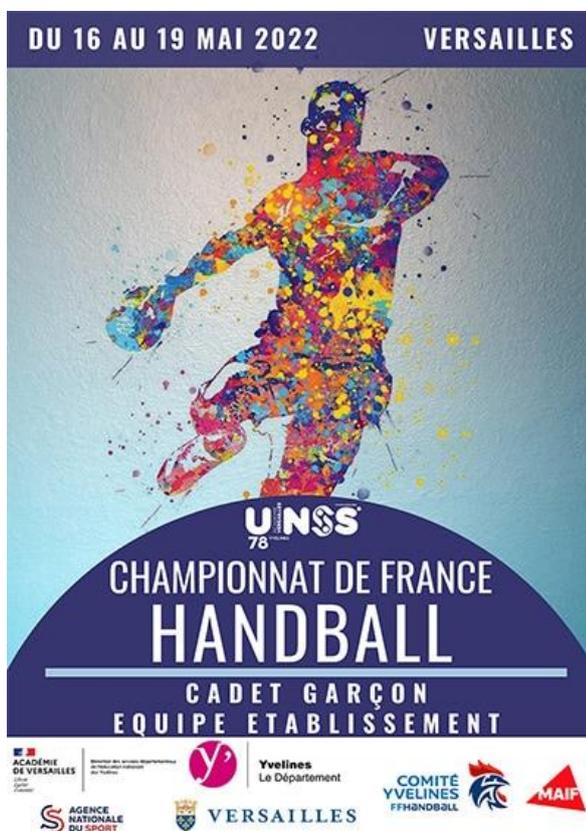


**USEP**

- ✓ Formation des enseignants en collaboration avec l'USEP, instant de formation sur une journée à FLINS SUR SEINE, instant théorique puis pratique.
- ✓ Formation des enseignants avec la ligue IDF
- ✓ 4 commissions cette saison afin de préparer les interventions en milieu scolaire
- ✓ JOP : intervention à Mantes la ville, rencontre d'un joueur professionnel, dialogue et questions réponses avec les élèves, présentation du handball et du beach handball et pour finir un atelier radar pour calculer la vitesse des tirs (les oppositions étant interdites à ce moment de l'année)
- ✓ Rencontre départementale mardi 21 juin, tournoi entre plusieurs classes USEP de plusieurs établissements. Journée répartie avec plusieurs ateliers le matin faisant découvrir l'activité sur notre structure gonflable, puis match l'après-midi dans le gymnase.
- ✓ Création des fiches APQ dans le cadre du label JO 2024 avec les 30 minutes de pratiques quotidiennes pour les élèves du cycle 1.

**UNSS**

- ✓ Journée avec l'UNSS, sur la base de loisir du Val de Seine avec des lycéens
- ✓ Championnat de France UNSS, intervention du comité dans le suivi d'arbitrage et prêt de matériel
- ✓ Formation des enseignants avec la ligue IDF, présentation de situations reprenant les jeux traditionnels puis mise en situation professionnelle où ils doivent créer leurs propres situations.
- ✓ 2 journées JOP à Saint Quentin en Yvelines, installation d'un stand présentant notre activité ainsi que l'installation d'un terrain gonflable.



**SCOLAIRE**

Nous intervenons dans l'organisation du « tournoi des petits loups » organisé par le club de Triel ainsi que dans les écoles afin de préparer au mieux ce tournoi.

De plus, pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons intervenir dans les écoles directement, en co-éducation avec les professeurs des écoles afin de commencer le cycle ensemble et laisser les professeurs de plus en plus en autonomie vers la fin du cycle. Cela permet à la fois de former les enseignants sur notre pratique et de partir sur de bonne base avec les élèves.

Nous avons réalisé un cycle de 4 séances sur une école du Chesnay sur le temps du midi.

Nous avons prêté un total de 11 kits afin de donner la possibilité aux enseignants(tes) de pratiquer le handball.

N° kit/ NOM DE LA CIRCOSCRPTION	1ère période du lundi 27 septembre au vendredi 22 octobre 2021	2ème période du lundi 8 novembre au vendredi 17 décembre 2021	3ème période du lundi 3 janvier au vendredi 18 février 2022	4ème période du lundi 1 <sup>er</sup> mars au vendredi 15 avril 2022	5ème période du lundi 2 mai au vendredi 24 juin 2022
<b>KIT 1 BEYNES</b>			<b>BEYNES</b> Ecole du pré du Bourg ORGERUS 19 CE2/CM1		
<b>KIT 2 CARRIERES SOUS POISSY</b>			<b>CARRIERES SOUS POISSY</b> Ecole élémentaire Jean Giono CARRIERES SOUS POISSY 25 CM2		
<b>KIT 3 CHEVREUSE</b>				<b>CHEVREUSE</b> Ecole élémentaire La Genetière SONCHAMP 24 CE1/CE2	<b>CHEVREUSE</b> Ecole élémentaire STE MESME 23 CE1/CE2
<b>KIT 4 GUYANCOURT</b>		<b>GUYANCOURT</b> Ecole élémentaire du Village MONTIGNY 22 CM1 24 CM2	<b>GUYANCOURT</b> Ecole élémentaire Jules Verne MONTIGNY 24 CM1/CM2	<b>GUYANCOURT</b> Ecole élémentaire Mansart MONTIGNY 25 CM1/CM2	<b>GUYANCOURT</b> Ecole élémentaire Alexandre Dumas MONTIGNY 25 CM1/CM2
<b>KIT 10</b>				<b>GUYANCOURT</b> Ecole élémentaire Les Iris Montigny le Bretonneux CE1	
<b>KIT 5 LES MUREAUX</b>		<b>LES MUREAUX</b>		<b>LES MUREAUX</b> Ecole élémentaire Molière	<b>LES MUREAUX</b> Ecole élémentaire Paul Raoult

		Ecole élémentaire Marcel Pagnol Les Mureaux 27 CM1		Les Mureaux 22 CM1	25 CM1
<b>KIT 6 POISSY</b>			<b>POISSY</b> Ecole élémentaire Pierre de Ronsard POISSY 23 CE2/CM1		
<b>KIT 7 SAINT GERMAIN EN LAYE</b>			<b>SAINT GERMAIN EN LAYE</b> Ecole élémentaire Bonnenfant SAINT GERMAIN EN LAYE 25 CM2		

**Pascal PERONNO – Président de la commission technique**

## 5. VŒUX

## A. VŒUX FINANCIER

## Vœu n°1 – Tarifs des licences :

Nous vous proposons de conserver la gratuité de la part comité pour les dirigeants. Pas de changement sur les autres tarifs comité.

Voici ce que donnerait les tarifs de la saison 2022/2023 (compte tenu des éléments connus à date)

Saison 2022/2023										
Création de licences										
Licences	Part FFHB				Part FFHB		Part Ligue	Part Comité	TOTAL	
2022/2023	Maison du handball	FFHB	Ass RC Obligatoire	Ass IA Facultative	Part FFHB Sans IA	Part FFHB Avec IA	*		Sans IA	Avec IA
Dirigeant	6	11,33	0,68	0,99	18,01	19,00	8,40	0,00	26,41	27,40
Blanche Dirigeant	6	11,33	0,68	0,99	18,01	19,00	8,40	0,00	26,41	27,40
Joueur + 16 ans	6	24,72	1,64	2,64	32,36	35,00	12,65	19,20	64,21	66,85
Joueur - 12 ans	6	9,84	0,37	0,29	16,21	16,50	5,03	16,50	37,74	38,03
Joueur 12/16 ans	6	14,26	0,72	1,02	20,98	22,00	9,85	18,00	48,83	49,85
Loisir	6	17,54	1,60	2,36	25,14	27,50	8,60	18,00	51,74	54,10
Blanche Joueur +16 ans	6	24,72	1,64	2,64	32,36	35,00	12,60	19,20	64,16	66,80
HandEnsemble	6	5,95	0,66	0,89	12,61	13,50	1,00	0,00	13,61	14,50
Evenementielle	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Handfit	6	17,54	1,60	2,36	25,14	27,50	1,00	0,00	26,14	28,50
Baby-hand	6	9,84	0,37	0,29	16,21	16,50	1,00	0,00	17,21	17,50

Renouvellement de licences										
Licences	Part FFHB				Part FFHB		Part Ligue	Part Comité	TOTAL	
2022/2023	Maison du handball	FFHB	Ass RC Obligatoire	Ass IA Facultative	Part FFHB Sans IA	Part FFHB Avec IA			Sans IA	Avec IA
Dirigeant	6	11,33	0,68	0,99	18,01	19,00	0,00	0,00	18,01	19,00
Blanche Dirigeant	6	11,33	0,68	0,99	18,01	19,00	8,40	0,00	26,41	27,40
Joueur + 16 ans	6	24,72	1,64	2,64	32,36	35,00	12,65	19,20	64,21	66,85
Joueur - 12 ans	6	9,84	0,37	0,29	16,21	16,50	5,03	16,50	37,74	38,03
Joueur 12/16 ans	6	14,26	0,72	1,02	20,98	22,00	9,85	18,00	48,83	49,85
Loisir	6	17,54	1,60	2,36	25,14	27,50	8,60	18,00	51,74	54,10
Blanche Joueur +16 ans	6	24,72	1,64	2,64	32,36	35,00	12,60	19,20	64,16	66,80
HandEnsemble	6	5,95	0,66	0,89	12,61	13,50	1,00	0,00	13,61	14,50
Evenementielle	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Handfit	6	17,54	1,60	2,36	25,14	27,50	1,00	0,00	26,14	28,50
Baby-hand	6	9,84	0,37	0,29	16,21	16,50	1,00	0,00	17,21	17,50

## Evolution saison 2022/2023 vs 2021/2022 en % :

Création de licences										
Licences	Part FFHB				Part FFHB		Part Ligue	Part Comité	TOTAL	
2022/2023	Maison du handball	FFHB	Ass RC Obligatoire	Ass IA Facultative	Part FFHB Sans IA	Part FFHB Avec IA	*		Sans IA	Avec IA
Dirigeant	0,0%	4,9%	61,9%	26,9%	4,6%	5,6%	0,0%	0,0%	3,1%	3,8%
Blanche Dirigeant	0,0%	4,9%	61,9%	26,9%	4,6%	5,6%	0,0%	0,0%	3,1%	3,8%
Joueur + 16 ans	0,0%	4,1%	40,2%	26,9%	4,7%	6,1%	0,0%	0,0%	2,3%	3,1%
Joueur - 12 ans	0,0%	2,5%	117,6%	26,1%	2,8%	3,1%	0,0%	0,0%	1,2%	1,3%
Joueur 12/16 ans	0,0%	3,7%	60,0%	27,5%	3,9%	4,8%	0,0%	0,0%	1,6%	2,0%
Loisir	0,0%	3,2%	40,4%	26,9%	4,1%	5,8%	0,0%	0,0%	2,0%	2,9%
Blanche Joueur +16 ans	0,0%	4,1%	40,2%	26,9%	4,7%	6,1%	0,0%	0,0%	2,3%	3,1%
HandEnsemble	0,0%	0,8%	65,0%	27,1%	2,5%	3,8%	0,0%	0,0%	2,3%	3,6%
Evenementielle										
Handfit	0,0%	3,2%	40,4%	26,9%	4,1%	5,8%	0,0%	0,0%	4,0%	5,6%
Baby-hand	0,0%	2,5%	117,6%	26,1%	2,8%	3,1%	0,0%	0,0%	2,6%	2,9%

A noter que la ligue a décidé de ne pas augmenter ses tarifs pour la saison à venir, au contraire de la FFHB (autour de 4% d'augmentation) et de la part assurance fédérale (entre 25 et 120% d'augmentation). Pour l'assurance, le sujet sera abordé lors de l'AG ligue du 11 juin.

**Vœu n°2 – Baisse de l’affiliation club**

En juin 2022, le comité procédera au dernier versement de l’emprunt contracté pour les locaux de Bailly.

Aussi, nous proposons de ne garder qu’un montant pour le renouvellement de l’affiliation, et de fixer celle-ci à 50 €

(Les lignes gestion internet et participation club au développement de l’arbitrage seront donc supprimées du guide financier) – Pour mémoire le montant précédent était de 308 € pour ces 3 lignes) Soit une baisse de 258 € d’affiliation par club soit un montant d’environ 10 500 € pour le comité.

Affiliation .....50,00 €

## B. VŒUX COC

Au regard des différentes rencontres de la saison plusieurs constats apparaissent :

- Le nombre de reports se multiplie
- Toutes les rencontres +16 M&F ne sont pas couvertes par des arbitres
- Les FDME font apparaître des effectifs réduits (8 à 9 joueurs)
- L'offre de pratique est égale de la N1 à la D5 territoriale

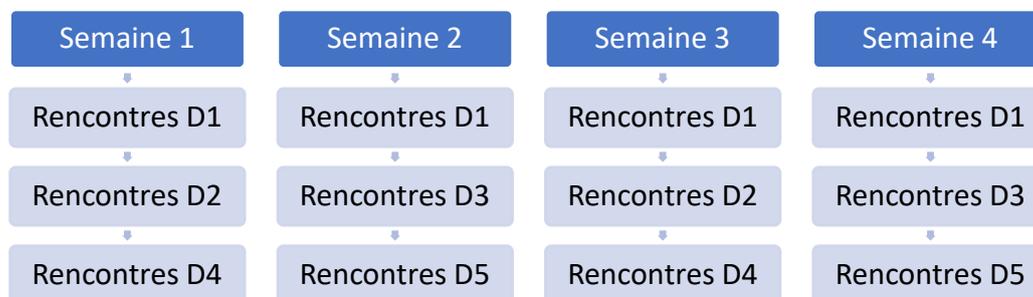
### Vœu n°3 : Aménagement du championnat +16 M

Championnat Masculins : proposition d'alternance, D2/D3 & D4/D5 :

- D1 : Poule de 12 – Championnat aller / retour – **22 Dates**  
**(Pas de changement)**
- D2 à D5 2 poules de 6 : (la COC se réserve le droit de modifier la D5 en fonction du nombre d'équipes inscrites)
  - 1<sup>ère</sup> Phase Championnat aller/retour = 10 dates
  - 2<sup>ème</sup> Phase Play off / Play down = 6 dates

Actuellement 22 dates contre 16 avec cette proposition

Organisation sur 4 semaines :



#### Explications :

L'objectif de cette réforme est avant tout de prendre en compte les nouvelles attentes des joueurs depuis ces 2 années de COVID.

C'est pourquoi en proposant aux D2-D3-D4 & D5 de ne jouer que 16 rencontres de championnat au lieu de 22 peut permettre aux joueurs d'avoir des week-ends disponibles.

Cela peut permettre également aux joueurs / arbitres d'avoir un week-end / 2 de disponible afin d'arbitrer plus facilement les samedis soirs (respect de la CMCD) et de ce fait palier plus aisément à la non désignation de certaines rencontres.

Et enfin, d'éviter des fins de saison avec des FDME à 8 ou 9 joueurs (blessures/brûlages.....)

## Projection Calendrier Masculins

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI
	6 DATES (dont 1 premier week-end des vacances)		5 dates		7 DATES (dont 1 premier week-end des vacances)		7 DATES (dont 1 premier week-end des vacances)		3 dates
D1	5 + 1 Report		4 + 1 Report		5 + 2 Report		5 + 2 Report		3
D2/D4	3		3		3		1 + 2 +1		3
D3/D5	3		2		4		1 + 2 +1		3

Alternance D2-D4 / D3-D5

Playoff/Play down en alternance

Playoff/Play down dates communes D2 à D5

#### Vœu n°4 : Aménagement du championnat +16 F

Proposition : Inscription en Haut ou Bas Niveau (comme en championnat Jeune)

Haut Niveau : 12 équipes maximum (2 poules de 6) (si plus de 12 équipes barrages 10-11/09 et 16-17/09)

- 1<sup>ère</sup> Phase Championnat aller/retour = 10 dates
- 2<sup>ème</sup> Phase Play off / Play down = 6 dates
- Actuellement 17 dates maximum (variable selon le nb d'inscrits) contre 16 figées

Bas Niveau : Formule selon le nombre d'inscriptions

**\* Attention : inscriptions de 2 équipes HN, d'un même club, autorisées mais interdiction d'avoir ces 2 équipes en PLAY OFF**

Projection calendrier féminin :

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI
	6 DATES (dont 1 premier week-end des vacances)		5 dates		7 DATES (dont 1 premier week-end des vacances)		7 DATES (dont 1 premier week-end des vacances)		3 dates
HN P1	3		3		3		1 + 2 + 1		3
HN P2	3		2		4		1 + 2 + 1		3
BN	A déterminer 16 dates maximum avec match vendredi soir ou dimanche pour faciliter les désignations								

Alternance Poule 1 / Poule 2

Playoff/Play down en alternance

Playoff/Play down dates communes

Organisation sur 4 semaines :



**Rencontres Bas Niveau, dates à déterminer en fonction du nombre d'équipes, avec 16 dates maximum avec match vendredi soir ou dimanche pour faciliter les désignations**

Explications : **L'objectif de cette réforme est double.**

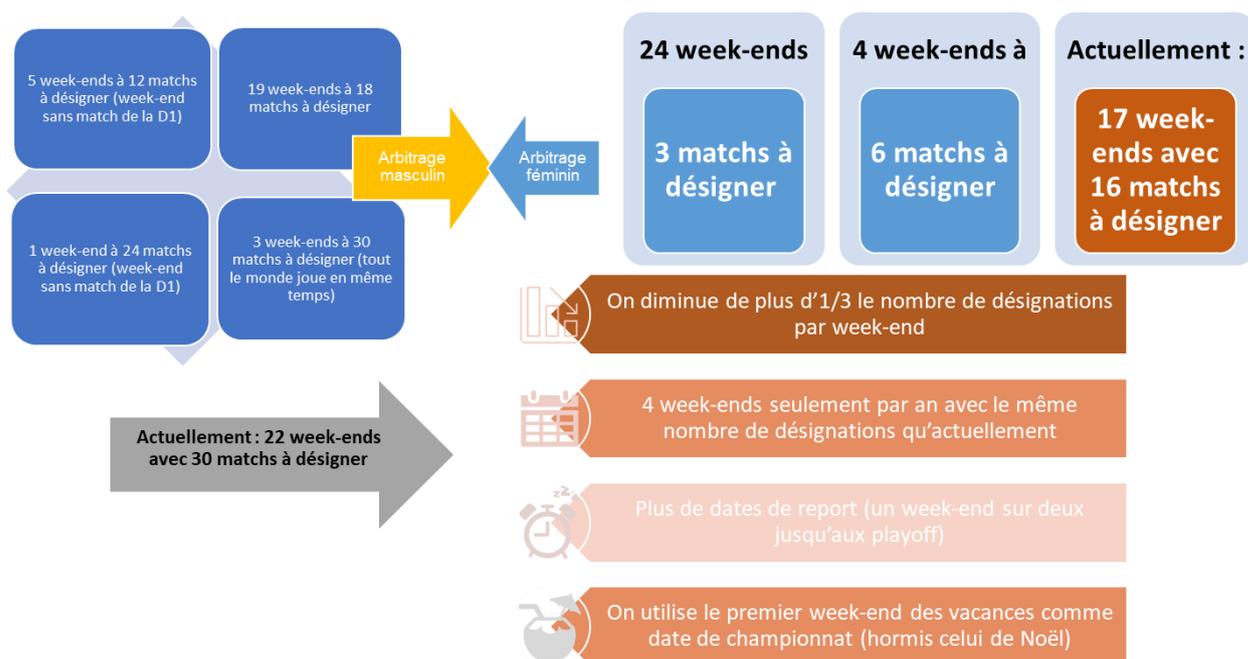
HN/BN

*Cette formule peut éviter d'avoir de nombreux matchs avec des écarts conséquents comme actuellement jusqu'à la deuxième phase.*

ARBITRAGE

*Cela peut permettre également aux joueuses / arbitres d'avoir un week-end / 2 de disponible afin d'arbitrer plus facilement les samedis soirs (respect de la CMCD) de ce fait palier plus aisément à la non désignation de certaines rencontres.*

## Résultats attendus sur la désignation

**Vœu n°5 : Elargissement des créneaux horaires +16 M&F**

## 1. Elargir les créneaux horaires des rencontres +16 ans :

- Dimanche 9h30 à 16h30 (sans interruption le midi)

**Explications :** Permettre aux clubs de s'organiser différemment et de programmer plus de rencontres qu'aujourd'hui.

**Vœu n°6 & Vœu n°7 : Modification Coupe des Yvelines**

## Vœu n°6

- Maintien de la Coupe COVID sans championnat sur la 1ère phase en +16M & F

**Explications :** Permettre de réduire les arbitrages et réduire la programmation des matchs en semaine qui pose problème.

## Vœu n°7

- Passage de 12 à 14 sur les feuilles de match pour les finales pour toutes les catégories

**Explications : Permettre aux équipes de « récompenser » plus de joueurs ayant participé à la qualification.**

## Vœu n°8 : article 95.2.1 des RG modifications sur le N/2

Règlement du N/2 à rajouter aux règlements

**Vœu n° 8 – REGLEMENTS GENERAUX**

**Règlement(s) et article(s) concernés :** Article 95.2.1 des règlements généraux

**Exposé des motifs :** La règle mise en place pour la référence au N/2 est inéquitable, en fonction du niveau où évolue l'équipe première. Les équipes, qui évoluent dans un même niveau de jeu, ne sont pas soumises aux mêmes règles de brûlage, dès le début de saison. Les brûlages actuels sont définis par le niveau haut et ont une incidence directe sur les niveaux bas qui les subissent. Rendre la compréhension et l'application de la règle du brûlage plus simple.

**Modifications proposées : (obligatoire)**

[code couleur à utiliser : **texte ajouté** ; **texte supprimé**]

*Le cas échéant, chaque gestionnaire de championnat peut déterminer la règle de brûlage adaptée à ses championnats. La règle en vigueur devra être adoptée par l'assemblée générale de l'instance concernée.*

*La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur.*

*La limite fixée sera calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.*

- *Au niveau National, au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer en N1F, N2F, N1M, N2M ou N3M, que des joueuses ou joueurs ayant disputé moins de 11 rencontres dans une ou plusieurs divisions supérieures à celle dans laquelle ils doivent évoluer.*
- *Au niveau Régional, Interdépartemental ou Départemental, c'est l'organisateur de la compétition qui fixe ce nombre. Chaque niveau de compétition peut avoir une règle brûlage propre. Le calcul se fait au jour effectif de la rencontre.*

*Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.*

*Cette disposition ne s'applique pas aux joueurs et joueuses du PPF, de centres de formation agréés et/ou des équipes réserves de D2 masculine évoluant dans les championnats nationaux et autorisés à doubler par le directeur technique national en application des articles 5.c et 6.b du règlement général des compétitions nationales.*

*Chaque ligue ou comité peut établir des règles de brûlage particulières pour les catégories de jeunes, à l'exception des moins de 18 ans nationaux, qui relèvent de l'article 95.2.2.*

*Dans le cas d'une mutation hors période, toutes les rencontres jouées par le licencié dans le club d'origine, seront comptabilisées dans le club d'accueil.*

*Quand une équipe doit, au cours d'une même saison et dans un niveau de compétition défini, disputer N matches, tout joueur ayant évolué N/2 fois à ce niveau ne peut plus participer dans une division de niveau inférieur à celle-ci.*

*La valeur N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases, rassemblant l'ensemble des équipes engagées, ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de finalité.*

*Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné. Dans le cas où un club possède plus de deux équipes évoluant dans des niveaux différents dans une même catégorie d'âge, le N/2 s'apprécie sur la totalité des matches joués dans les niveaux supérieurs, N étant défini par rapport au niveau supérieur ayant le plus de journées de compétition.*

*Le calcul se fait au jour effectif de la rencontre. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité. Cette disposition ne concerne pas les joueurs de centre de formation et/ou des équipes réserves de D2 masculine évoluant dans les championnats nationaux et autorisés à doubler par le directeur technique national en application de l'article 5 du règlement particulier des compétitions nationales.*

*Chaque ligue ou comité peut établir des règles de brûlage particulières pour les catégories de jeunes, à l'exception des moins de 18 ans nationaux, qui relèvent de l'article 95.2.2.*

## C. VŒUX CTD

**Vœu n°9 : Modification de l'ensemble des règles aménagées**

Du fait du retour aux catégories d'années d'âges U9 / U11 / U13 / U15 / U18, il convient donc de modifier l'ensemble des règles aménagées pour revenir aux formes de jeu de la saison 2019/2020

80.5 Catégorie **U19** **U18**

Règlement <b>U19</b> <b>U18</b>	
Temps de jeu	2 x 30'
Temps mort d'équipe	3 TM, règles FFHB
Taille de ballon	<b>U19M18M</b> : Taille 3 / <b>U19F18F</b> : Taille 2
Exclusion	2'
Mi-temps	10'
Forme de jeu 1 <sup>ère</sup> Mi-temps	Libre
Forme de jeu 2 <sup>ème</sup> Mi-temps	Libre
Nbre de joueurs sur la FDME	5 minimum & 12 maximum

80.6 Catégories ~~U16~~ U15*80.6.1 Règles communes à tous les niveaux de jeu U16*

Il est interdit, sur l'ensemble du match, de :

- Recourir à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse sauf si le dispositif défensif adopté est « homme à homme tout terrain ».
- Recourir au changement systématique attaquant-défenseur.

Forme de jeu :

- 6 joueurs de champ + 1 gardien
- 1<sup>ère</sup> mi-temps
  - Dispositif 0/6 interdit et dispositifs 1/5 ; 2/4 ; 3/3 ; 3/2/1 autorisés. Il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc.
  - En cas d'exclusion d'un joueur, il n'est plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.
- 2<sup>ème</sup> mi-temps :
  - Dispositifs 0/6 ; 1/5 ; 2/4 ; 3/3 ; 3/2/1 autorisés.

Sanction progressive en cas de non-respect des aménagements :

- Avertissement à l'officiel responsable.
- Si récidive, exclusion sur l'officiel responsable, celui-ci doit désigner un joueur différent à chaque fois.
- Si toutefois une équipe refuse d'appliquer ces règles, le juge-arbitre, le tuteur JAJ et l'officiel responsable adverse le notent sur la feuille de match. Le dossier est alors étudié par la commission d'Organisation des Compétitions (COC) et peut donner lieu à un match perdu par pénalité avec 0 point et un score de 10 à 0.

Managérat et conseils pédagogiques :

***Être positif, constructif et avoir une attitude correcte vis-à-vis de l'équipe adverse.***

## 80.6.2 Tableaux récapitulatifs U16 U15

Règlement U16 U15	
Temps de jeu	2 x 25'
Temps mort d'équipe	3 TM, règles FFHB
Taille de ballon	U16M15M : Taille 2 / U16F15F : Taille 1
Exclusion	2'
Mi-temps	10'
Formes de jeu 1 <sup>ère</sup> Mi-temps	1/5; 2/4; 3/3; 3/2/1; Stricte collective tout terrain
Formes de jeu 2 <sup>ème</sup> Mi-temps	0/6 ; 1/5; 2/4; 3/3; 3/2/1; Stricte collective tout terrain
Formes de jeu interdites	Individuelle stricte sur un ou plusieurs joueurs identifiés (sauf stricte collective)
Formes de jeu interdites	Changement systématique attaque/défense
Nbre de joueurs sur la FDME	5 minimum & 12 maximum

80.7 Catégorie ~~U14~~ U1380.7.1 Règles communes à tous les niveaux de jeu ~~U14~~ U13

Il est interdit, sur l'ensemble du match, de :

- Recourir à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse sauf si le dispositif défensif adopté est « homme à homme tout terrain ».
- Recourir au changement systématique attaquant-défenseur.

Sanction progressive en cas de non-respect des aménagements :

- Avertissement à l'officiel responsable.
- Si récidive, exclusion sur l'officiel responsable, celui-ci doit désigner un joueur différent à chaque fois.
- Si toutefois une équipe refuse d'appliquer ces règles, le juge-arbitre, le tuteur JAJ et l'officiel responsable adverse le notent sur la feuille de match. Le dossier est alors étudié par la commission d'Organisation et Compétition (COC) et peut donner lieu à un match perdu par pénalité avec 0 point et un score de 10 à 0

Gardiens de but : il est préconisé de faire jouer plusieurs gardiens de but au cours d'un match.

Coupe des Yvelines : le règlement de l'équipe du plus bas niveau est adopté.

Managérat et conseils pédagogiques :

***Être positif, constructif et avoir une attitude correcte vis-à-vis de l'équipe adverse.***

## 80.7.2 Règles spécifiques aux niveaux 1ere div. féminines et dès la phase 3 des délayages 1ere et 2ème div. Masculins

Temps de jeu : 2 x 20 minutes en match simple

Engagement : à la ligne médiane.

1ère et 2ème mi-temps :

Forme de jeu : à 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

## 80.7.3 Règles spécifiques aux niveaux inférieurs, tournois de début de saison et délayages Masculins et Féminins

Temps de jeu : 3 x 13 minutes en match simple.

Engagement : un tirage au sort est effectué au début des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> tiers temps

1er tiers-temps :

Forme de jeu : Défense Homme à homme sur tout le terrain à 6 joueurs de champ et un gardien.

Engagement : par le GB de sa zone ~~au coup de sifflet du juge arbitre. Interdiction pour l'équipe qui défend de se trouver dans les 9 mètres adverses. Sanction si non respect, engagement à rejouer.~~

•

2ème tiers-temps :

Forme de jeu : 5 joueurs de champ plus un gardien, jeu libre.

Engagement : à la ligne médiane.

3ème tiers-temps :

Forme de jeu : 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

Engagement : à la ligne médiane.

NB : Les matchs des tournois de début de saison (à 3 ou 4 équipes) se joueront en 2 mi-temps avec les règles aménagées des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> tiers -temps.

## Forme de jeu :

- 6 joueurs de champ + 1 gardien
- 1<sup>ère</sup> mi-temps
  - Dispositif 0/6 interdit et dispositifs 1/5 ; 2/4 ; 3/3 ; 3/2/1 autorisés. Il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc.
  - En cas d'exclusion d'un joueur, il n'est plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.
- 2<sup>ème</sup> mi-temps :
  - Dispositifs 0/6 ; 1/5 ; 2/4 ; 3/3 ; 3/2/1 autorisés.

80.7.2 Tableaux récapitulatifs **U14****U13****Règlement U14**

Temps de jeu	2 x 20'
Temps mort d'équipe	2 TME par match max. 1 /MT
Taille de ballon	U14 M&F : Taille 1
Exclusion	2'
Mi-temps	10'
Nbre de joueurs sur le terrain	6 joueurs de champs + 1 GB
Formes de jeu 1 <sup>ère</sup> Mi-temps	1/5; 2/4; 3/3; 3/2/1; Stricte collective tout terrain
Formes de jeu 2 <sup>ème</sup> Mi-temps	0/6; 1/5; 2/4; 3/3; 3/2/1; Stricte collective tout terrain
Formes de jeu interdites	Individuelle stricte sur un ou plusieurs joueurs identifiés (sauf stricte collective)
Formes de jeu interdites	Changement systématique attaque/défense
Nombre de joueurs sur la FDME	5 minimum & 12 maximum

	Délaiage phase 3 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> div. Masculine 1 <sup>ère</sup> div. Féminine, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> div. masculine,		Phases 1 et 2 des délayages Masculins, Phases 1, 2 et 3 des délayages féminins A partir de la 2 <sup>ème</sup> div. Féminine A partir de la 3 <sup>ème</sup> div. Masculine	
Type de match	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Temps de jeu	2x20	2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes	3x13	2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes
Pause	5'		5'	
Nombre de joueurs	6+1		6+1	6+1
	6+1		5+1	6+1
Espace de jeu	Terrain handball			
Taille de ballon	Taille 1			
Exclusion	2'	1' en tournoi	2'	1' en tournoi
Formes de jeu	Libre 1 joueur >9m		H à H tout terrain <b>pas de neutralisation.</b>	
	Libre 1 joueur >9m		Libre	Libre 1 joueur >9m
Engagement	Libre 1 joueur >9m			
Engagement	Engagement du gardien de but depuis sa zone sur le jeu tout terrain			
TM d'équipe	2/Match mais 1 par MT		2/Match mais 1 par TT	2/Match mais 1 par MT
Jet de 7 mètres	7m en appui			
Gardien de but	Il est préconisé d'utiliser plusieurs GB au cours d'un match			
Nombre de joueurs	12			
Managérat	Malgré la liberté pédagogique laissée à l'éducateur, il est conseillé de proposer une défense homme à homme et étagée, Interdiction de recourir à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse sauf si le dispositif défensif adopté est l'homme à homme tout terrain			

## 80.8 Catégorie U~~12~~11

### 80.8.1 Règles communes à tous les niveaux de jeu U~~12~~U11

#### Temps de jeu :

- 3 x ~~12~~11 minutes

#### Participants :

- 12 joueurs maxi par match
- **Aucune demande de mixité ne sera acceptée pour des clubs ayant plus de 5 licences féminines dans la catégorie d'âge U~~12~~11F jusqu'au 31/12 de la saison en cours. Après cette date, les demandes de mixité dans les championnats U~~12~~11M seront étudiées par la commission technique et le BD.**

#### Forme de jeu :

- 5 joueurs de champ + 1 gardien
- Défense homme à homme sur tout terrain
- Engagement par le gardien de but au coup de sifflet du juge-arbitre. ~~L'équipe défensive doit se trouver en dehors des 9m adverses. Sanction progressive si non respect de la règle et engagement à rejouer.~~

#### Sanction progressive en cas de non-respect des aménagements :

- Avertissement à l'officiel responsable
- Si récidive, exclusion sur l'officiel responsable, celui-ci doit désigner un joueur différent à chaque fois.
- Si toutefois une équipe refuse d'appliquer ces règles, le juge-arbitre, le tuteur JAJ et l'officiel responsable adverse le notent sur la feuille de match. Le dossier est alors étudié par la commission Technique et Développement (CT) et peut donner lieu à un match perdu par pénalité avec 0 point et un score de 10 à 0.

#### Managérat et conseils pédagogiques :

***Il est préconisé de faire jouer plusieurs gardiens de but au cours d'un match.***

***Les objectifs de la défense homme à homme sont de récupérer la balle en veillant à en gêner la progression en privilégiant les savoir-faire individuels de récupération du ballon (Harceler, Dissuader, Intercepter)***

***Être positif, constructif et avoir une attitude correcte vis-à-vis de l'équipe adverse.***

## 80.8.2 Tableaux récapitulatifs

Règlement U1211	
Temps de jeu	3 x 12'11'
Temps mort d'équipe	2 TME par match max. 1 /TT
Taille de ballon	U1211 M&F : Taille 0
Exclusion	1'
Pause entre chaque tiers-temps	5'
Nbre de joueurs sur le terrain TT 1/2/3	5 joueurs de champs + 1 GB
Formes de jeu	Homme à Homme tout terrain
Engagement	Depuis la zone par le GB <b>au coup de sifflet du juge-arbitre</b>
Espace de jeu	Terrain de handball avec réducteurs de but
Jet de 7 mètres	6m en appui
Nombre de joueurs sur la FDME	4 minimum & 12 maximum

## 80.9 Aménagement des règles catégories ~~U8 & U10~~ U7 & U9

### 80.9.1 Forme de jeu

Les règles fondamentales du **hand à 4 (trois Joueurs de champ et un gardien de but)** sont applicables avec un souci d'adaptation aux capacités des enfants. Elles évolueront d'une interprétation très large vers une application plus rigoureuse. C'est un championnat non compétitif, qui ne donne pas lieu à un classement en fin de saison, ni à l'attribution d'un titre. Lors des rencontres, une FDME sera remplie avec le score de 10 à 10.

#### Le terrain, la zone et le but

Le terrain peut mesurer entre 18 et 20 m de longueur et de 10 à 15 m de large. Les zones seront situées entre 4 et 5 de la ligne de but et pourront être rondes ou droites. Le but mesure 1m70 par 2m40, le comité peut en mettre à disposition des clubs.

#### Ballon

Le ballon devrait être de taille 00, il ne doit pas faire mal et permettre une bonne préhension.

#### Nombre de joueurs

Tous les enfants devraient jouer une durée égale.

Les remplacements se font à n'importe quel moment (y compris le gardien de but) dès que le joueur à remplacer a quitté le terrain.

#### Sanctions

Toute faute est sanctionnée par un jet franc à l'endroit de la faute, à 2 mètres de la surface de but si nécessaire, l'adversaire étant obligatoirement à 2 mètres.

Toute faute grossière à proximité de la surface de but est sanctionnée par un jet à 5 mètres (penalty) sans empiéter sur la surface de but.

#### Exclusion

Il doit s'agir d'un cas extrême. 1 minute d'exclusion est prononcée en cas de brutalité volontaire, de jeu dangereux, de manque de respect au juge-arbitre ou à tout autre participant au jeu.

## Temps de jeu

Règles communes quel que soit le nombre d'équipes		
Pause à la mi-temps	2 min	
Pause entre deux matchs	5 min	
Exclusion	1 min joueur remplacé	
Temps morts d'équipe	Pas de TME	
Engagement du GB depuis la zone	au coup de sifflet	
Lors de matchs simultanés, le temps de jeu est commun aux deux terrains		
Match simple		
Temps de jeu	3x10 min	
Temps de jeu total / équipe	30 min	
Tournoi à 3 équipes		
Temps de jeu	2x8 min	
Temps de jeu total / équipe	32 min	
Ordre des rencontres	1 terrain	
De 0 à 18 min	A vs B	
De 23 à 41 min	B vs C	
De 46 min à 1h04	C vs D	
Tournoi à 4 équipes		
Temps de jeu	2x6 min	
Temps de jeu total / équipe	36 min	
Ordre des rencontres	Terrain 1	Terrain 2
De 0 à 14 min	A vs B	C vs D
De 19 à 33 min	D vs A	B vs C
De 38 min à 52 min	A vs C	D vs B
Tournoi à 5 équipes		
Temps de jeu	1x10'	
Temps de jeu total / équipe	40 min	
Pause entre deux matchs	5 min	
De 0 à 10 min	A vs D	C vs E
De 15 à 25 min	D vs B	E vs A
De 30 à 40 min	E vs D	B vs C
De 45 à 55 min	C vs A	B vs E
De 60 à 70 min	A vs B	D vs C

## 6. VOTE DU BUDGET

---

### Vote n°10– Vote du budget

---

## BUDGET 2022

---

Le budget a été établi en prenant en compte les éléments suivants :

- Même nombre de licence que cette saison
- Embauche d'un agent du développement sportif relatif à l'arbitrage mais pas uniquement
- Pérennisation des emplois actuels (baisse des aides d'états)
- Reconduction de la gratuité des licences dirigeantes pour la part comité
- Une affiliation symbolique à 50€ par club (5 à 6 fois moins que les saisons précédentes)
- L'étude des aides demandées par les clubs dans le cadre de projet.

## BUDGET 2022

Compte	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budget 2022
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	-330,00	0,00	0,00	-28 920,76	-7 441,18	-12 941,00	-10 000,00
604	Achats d'études et prestations de services	-21 282,42	-19 071,26	-46 973,18	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-4 525,76	-5 326,35	-15 411,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matière et fournitures	-2 078,05	-1 894,27	-17 626,35	-9 860,42	-4 276,39	-2 274,00	-13 300,00
607	Achats de marchandises	-188 710,70	-182 502,57	-217 984,19	-245 583,56	-215 802,53	-175 560,00	-169 150,00
612	Locations matériel informatique	0,00	0,00	-474,87	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	-72 815,53	-41 759,03	-10 668,38	-10 175,58	-14 741,08	-11 929,00	-12 150,00
614	Charges locatives et de copropriété	-1 585,87	-1 261,54	-2 676,53	-4 506,07	-3 204,11	-3 169,00	-3 250,00
615	Entretien et réparations	-3 593,92	-2 047,39	-965,41	-4 914,16	-1 087,30	-3 938,00	-4 550,00
616	Primes d'assurances	-918,10	-940,20	0,00	-701,57	-1 457,33	-1 299,00	-1 400,00
618	FRAIS DIVERS FORMATION DES SALARIES			0,00	-320,39	0,00	0,00	-1 000,00
622	Honoraires (PS, Notaire, comptable)	-7 128,05	-5 244,00	-10 034,84	-13 366,13	-12 282,02	-9 521,00	-10 700,00
623	Publicité, publications, relations publiques	-822,00	-589,80	-7 020,06	-533,00	-812,78	-474,00	-600,00
625	Déplacements, missions et réceptions	-10 198,36	-14 894,72	-12 022,96	-30 622,96	-4 165,91	-5 852,00	-18 450,00
624	Frais divers	0,00	0,00	-2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et de télécommunications	-8 196,99	-5 079,46	-3 171,34	-2 587,28	-3 595,79	-2 772,00	-3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	-278,00	-198,00	-419,00	-542,95	-436,44	-384,00	-600,00
628	Autres services extérieurs - Divers	-195,00	-95,00	-95,00	-155,00	-50,00	0,00	-50,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (a	-1 958,97	-1 372,00	-1 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	PARTICIP EMPLOYEUR FORM PRO CONTINUE			0,00	0,00	-1 812,79	-1 962,00	-3 000,00
635	Droits d'enregistrement et timbre	0,00	0,00	-10 041,00	-1 164,00	-1 121,00	-1 117,00	-1 200,00
641	Rémunérations du personnel	-115 892,72	-81 479,13	-94 595,14	-141 916,22	-113 900,51	-128 549,00	-140 300,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-39 095,02	-25 862,93	-29 783,78	-37 152,97	-29 053,46	-29 183,00	-35 300,00
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	-537,60	-533,40	-442,56	-2 146,28	-1 540,80	-1 412,00	-1 450,00
648	Autres charges de personnel	-158,24	-1 336,00	-106,60	-146,80	0,00	0,00	0,00
650	Autres charges de gestion courante	-328,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	-3 646,54	-0,38	-25,38	-7 774,00	-771,19	-3,00	-50,00
666	Perte de change	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,08	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1 843,85	-2 119,04	-1 744,00	-2 072,00	-1 373,00	-838,00	-1 500,00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-6 908,81	-32,84	0,00	0,00	-818,71	0,00	0,00
679	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux pro	-75,62	-497,88	-8 034,88	-11 932,00	-10 794,97	-9 955,00	-10 500,00
706	Prestations de services (COC, discipline, formations..)	107 555,50	100 031,00	107 877,00	62 653,00	10 095,00	50 175,00	55 000,00
707	Ventes de marchandises	321 419,87	348 191,84	358 122,13	385 966,64	352 351,17	226 155,00	282 000,00
708	Produits des activités annexes - Formation	120,00	20,00	1 971,86	19 482,23	14 658,03	14 051,00	25 150,00
740	Subventions d'exploitation	62 108,80	50 326,00	55 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL			0,00	27 500,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
742	SUBVENTION CNDS			0,00	12 000,00	22 350,00	39 150,00	32 500,00
743	SUBVENTION ETAT			0,00	14 500,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
746	SUBVENTIONS DIVERSES			0,00	0,00	8 940,00	4 000,00	0,00
748	SUVENTION FFHB			0,00	7 500,00	10 500,00	4 000,00	8 000,00
758	Produits divers de gestion courante	99,25	0,67	12,17	6,05	9,03	5,00	0,00
760	INTERETS BANCAIRES	0,00	0,00	438,67	0,00	0,00	0,00	0,00
761	REVENUS DES FONDS PLACES			0,00	182,44	226,41	315,00	350,00
764	Revenus valeurs mobil. placement	381,85	518,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 843,85	2 119,04	1 744,00	2 072,00	1 373,00	838,00	1 500,00
772	(Compte à la disposition des entités pour enregistrer, en co	0,00	0,00	0,00	479,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	5 200,00	0,00	0,00	0,00	824,99	0,00	0,00
791	Transferts de charges d'exploitation	1 917,84	0,00	2 992,60	6 040,21	12 645,01	48 445,00	0,00
	<b>Résultat</b>	<b>11 543</b>	<b>107 070</b>	<b>34 482</b>	<b>-18 713</b>	<b>40 933</b>	<b>21 502</b>	<b>0,00</b>
		<b>VRAI</b>	<b>VRAI</b>	<b>VRAI</b>	<b>VRAI</b>			

## 7. QUESTIONS REPONSES - DIVERSES

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43

Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : [5878000@ffhandball.net](mailto:5878000@ffhandball.net) / Web : <http://www.comite78-handball.org>